



**LIVRET
DE L'ÉTUDIANT·E
2016-2017**

NIVEAU (Licence 2 année)

MENTION : Economie-Gestion

Version provisoire

université
Paris Ovest
Nanterre La Défense



Table des matières

1.	L'Unité de Formation et de Recherche SEGMI.....	5
1.1.	Présentation.....	5
1.2.	Vos correspondants	5
1.3.	Charte du savoir-vivre ensemble	6
2.	L'organisation des études.....	7
2.1.	Le LMD	7
2.2.	Les formalités administratives	7
2.2.1.	Etape 1 : L'inscription administrative.....	7
2.2.2.	Etape 2 : L'inscription pédagogique	7
2.2.3.	Demande de validation d'acquis.....	8
2.3.	Le calendrier 2016/2017	8
3.	Les parcours de la L2 Economie Gestion	9
3.1.	Les différents parcours et les maquettes associées	9
3.1.1.	Parcours général.....	10
3.1.2.	Parcours Droit	12
3.1.3.	Parcours Langues et Sociétés.....	13
3.2.	Les cours et les évaluations	18
3.3.	La charte des examens	18
3.4.	Possibilité de stage.....	21
3.5.	Note sur le plagiat	21
4.	Poursuivre ses études après la L2	22
4.1.	L'aide pour votre orientation	22
4.2.	Poursuivre en troisième année de Licence 3.....	22
4.3.	Parcours possibles à l'étranger	23
4.3.1.	En Europe	23
4.3.2.	Hors Europe	23
5.	ANNEXES.....	24
	Annexe 1 : Plan des cours de la licence 2 Eco-gestion.....	24
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	25
	Microéconomie	26
	Comptabilité générale	27
	MI-Algèbre	28
	MI-Analyse	29
	MI-Projet Mathématique	30
	MI-Probabilités	31
	Théorie de la firme et des organisations	32
	Information économique et sociale.....	33
	Comptabilité et analyse Financière.....	34
	Probabilités	35
	Algèbre	36
	MI-Algèbre S4	37
	Probabilités et Statistique (S4).....	39
	MI-Simulation.....	40
	stochastique S4	40
	MI-Analyse S4.....	40
	Marketing.....	41
	Microéconomie C : Concurrence imparfaite et théorie des jeux	43

Professionalisation, CV et métiers S4.....	45
Langue écrite anglaise : thème économique 1	46
Langue écrite anglaise : version économique 1	47
Terminologie économique	47
Civilisation américaine	49
Communiquer à l'oral en anglais	49
Annexe 2 : Spécifications sur la mention Langue et sociétés du monde anglophone	51
Annexe 3 : Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018	54
Annexe 5 : Schéma simplifié des études	67
Annexe 6 : Plan du Campus.....	67

Vous avez été admis(e) à vous inscrire à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense et vous avez choisi d'y suivre des études d'économie au sein de l'UFR SEGMI. Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre Unité de Formation et de Recherche (UFR).

1. L'Unité de Formation et de Recherche SEGMI

1.1. Présentation

Une UFR est une composante de l'Université spécialisée dans la recherche et l'enseignement d'une discipline ou d'un ensemble de disciplines scientifiques complémentaires. Sa mission est de promouvoir des travaux de recherche dans la (ou les) discipline(s) concernée(s) et de développer un enseignement original qui s'appuie sur la démarche et les résultats scientifiques, en relation avec l'ensemble des milieux professionnels et dans un esprit d'ouverture à l'international.

L'université est composée de plusieurs Unités de Formation et de Recherche, spécialisées par disciplines, dont l'UFR SEGMI qui se situe dans le bâtiment G (plan du campus en annexe 6).

L'UFR à laquelle vous appartenez désormais est spécialisée dans les disciplines suivantes : l'économie, la gestion, les mathématiques et l'informatique.

L'UFR SEGMI abrite trois départements :

- Économie,
- Gestion,
- Mathématiques-Informatique.

Elle regroupe environ 200 enseignants-chercheurs et enseignants, 23 membres du personnel administratif et 3800 étudiants.

1.2. Vos correspondants

Le **directeur de l'UFR**, Yann DEMICHEL (bureau E01) est en charge du pilotage général de l'UFR.

La gestion administrative de l'UFR ainsi que la gestion du personnel administratif est sous la responsabilité de la **Responsable administrative de l'UFR** (Marie-Odile BOULIN, bureau E02, tel : 01 40 97 78 30). Elle est assistée par le **Responsable de la scolarité** : Libny ESTRIPLET (bureau R39, tel : 01 40 97 98 13).

Le **Secrétariat de direction** est assuré par Rachel ANDRIANASITERA et Baya BOUHERAOUA (bureau E03, tel : 01 40 97 47 81 ou 01 40 97 78 31).

Les **directeurs de département** définissent la politique en termes de formation et de recherche :

- Directeur du Département de Sciences Économiques : Marc BAUDRY
- Directeur du Département de Sciences de Gestion : Béatrice BELLINI
- Directeur du Département de Mathématiques-Informatique : Jean-François PRADAT-PEYRE

Le responsable des 3 années de licence est Françoise Larbre.

La responsable de la 2^e année de la licence Economie Gestion est XXX.

Le secrétariat de la deuxième année de la licence Economie et Gestion du parcours général est assuré par Nicolas PETIT (bureau R35-B, email : nicolas.petit@u-paris10.fr).

L'annexe 4 reprend une liste de contacts et de liens internet utiles.

1.3. Charte du savoir-vivre ensemble

Cette charte s'applique à toute l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense et a été adoptée lors de la séance du CA du 07 avril 2014.

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits adéquats.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr.

2. L'organisation des études

2.1. Le LMD

En septembre 2005, l'Université Paris Ouest a adopté le schéma LMD. Dans ce schéma, l'architecture des études est fondée sur trois grades qui constituent trois niveaux de sortie (voir annexe 5) :

- la Licence en 3 ans,
- le Master en 2 ans,
- le Doctorat.

Ces nouveaux diplômes sont des diplômes nationaux. Les diplômes intermédiaires, DEUG et Maîtrise, sont maintenus.

Le L s'articule autour de trois années (soit six semestres).

Les deux premières années (L1 et L2) ont pour vocation de donner une solide formation de base qui vous permet de poursuivre dans de bonnes conditions et à un niveau élevé des études en économie ou en gestion, tout en vous préservant la plus grande liberté de choix possible (des réorientations dans d'autres disciplines sont prévues, voir ci-dessous). Il s'agit également de vous faire acquérir une culture générale, des techniques d'analyse et des méthodes de travail.

La troisième année de la mention Économie vous offre un début de spécialisation dans l'un des champs disciplinaires de l'économie (voir la rubrique « La troisième année »).

La structure en semestre et l'affectation des crédits

Les formations sont organisées en semestres, chaque semestre d'études étant affecté de 30 crédits (ECTS). En Licence, 6 semestres doivent ainsi être validés, soit au total 180 crédits. Chaque enseignement du semestre reçoit alors un nombre de crédits proportionnel au temps que l'étudiant doit y consacrer et qui inclut le travail personnel. Dans le cadre de leur contrat pédagogique, les étudiants peuvent aller acquérir des crédits dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger.

2.2. Les formalités administratives

2.2.1. Etape 1 : L'inscription administrative

L'inscription administrative est la première étape pour être étudiant. S'inscrire administrativement, c'est enregistrer son inscription, payer les droits de scolarité et obtenir une carte d'étudiant. Pour connaître toutes les démarches à effectuer pour l'inscription administrative, il convient de télécharger les documents demandés sur le site de l'université <http://www.u-paris10.fr> (rubrique Formation / S'inscrire).

2.2.2. Etape 2 : L'inscription pédagogique

Vous avez procédé à votre inscription administrative (IA) et vous êtes en possession de votre carte d'étudiant. Pour pouvoir suivre vos enseignements et passer les examens, il vous appartient dans un deuxième temps de procéder à votre inscription pédagogique (IP).

L'inscription pédagogique est indispensable pour la validation de vos crédits.

Il s'agit de préciser le mode de contrôle des connaissances :

- soit le **contrôle continu**, dans le cadre des travaux dirigés (règle générale), ce qui suppose l'assiduité aux TDs ;
- soit dérogatoire, qui ne peut être retenu que sur justificatif, dans les cas où l'assiduité aux TD est impossible (salariés, sportifs de haut niveau, étudiants handicapés, en longue maladie...).

Il vous faudra choisir :

- le groupe de TD auquel vous serez rattaché durant toute l'année universitaire pour toutes les matières ;
- de choisir vos enseignements optionnels, le cas échéant.

Cette inscription est définitive. Elle conditionne le passage des examens. Aucune modification ne peut être acceptée après la date communiquée par le secrétariat (sauf cas de force majeure).

L'inscription aux Travaux dirigés est semestrielle : elle s'effectue auprès du secrétaire pédagogique au début de chaque semestre. *Vos choix de cours seront définitifs le 01 octobre pour le premier semestre et le 02 février pour le second semestre.*

Note

Un changement de groupe de TD est du ressort du seul responsable pédagogique de l'année, qui peut accorder une dérogation en dehors des périodes d'inscription décrites ci-dessus. Ni les chargés de Travaux dirigés, ni les secrétaires pédagogiques n'ont la possibilité de satisfaire à cette demande. Ils doivent faire l'objet d'une demande écrite, impérativement justifiée par un certificat de travail ou des circonstances exceptionnelles, à déposer au secrétariat pédagogique.

Les horaires de TD ne sont pas modulables : tout changement de TD dans une matière requiert l'acceptation par l'étudiant de l'emploi du temps du TD pour l'ensemble des autres matières du semestre.

2.2.3. Demande de validation d'acquis

Les demandes de validation d'acquis, qu'elles concernent des enseignements du premier ou du second semestre sont à déposer au secrétariat (L1) avant le 01 octobre. Au-delà de cette date, plus aucune demande ne sera acceptée.

2.3. Le calendrier 2016/2017

Semaine d'accueil	lundi 05 septembre → vendredi 09 septembre 2016
1^{er} SEMESTRE lundi 12 septembre 2016 → samedi 14 janvier 2017	
Début des cours	lundi 12 septembre 2016
* Vacances de la Toussaint	jeudi 27 octobre → mardi 1 ^{er} novembre 2016
Semaine de révision tutorée	lundi 05 décembre → samedi 10 décembre 2016
Fin des enseignements	samedi 17 décembre 2016
* Vacances de Noël	lundi 19 décembre 2016 → dimanche 1 ^{er} janvier 2017
Examens	lundi 02 janvier → samedi 14 janvier 2017
2nd SEMESTRE lundi 16 janvier → mercredi 16 mai 2017	
Début des cours	lundi 16 janvier 2017
* Vacances d'hiver	lundi 13 février → dimanche 19 février 2017
* Vacances de printemps	lundi 10 avril → dimanche 16 avril 2017
Fin des enseignements	samedi 22 avril 2017
Semaine de révision tutorée	lundi 24 avril → samedi 29 avril 2017
Examens	mardi 02 mai → mercredi 16 mai 2017
1^{re} SESSION lundi 12 septembre 2016 → mercredi 16 mai 2017	
Jury de la 1^{re} session	lundi 22 mai → samedi 27 mai 2017
2^e SESSION lundi 29 mai → mercredi 12 juillet 2017	
Semaines de révision tutorée	lundi 29 mai → samedi 10 juin 2017
Examens	lundi 12 juin → mardi 27 juin
Jury de la 2^e session	mercredi 05 juillet → mercredi 12 juillet 2017

3. Les parcours de la L2 Economie Gestion

3.1. Les différents parcours et les maquettes associées

Il existe différents parcours en L2 :

- **parcours général « Economie & Gestion »** ;
- **parcours Droit** ; le secrétariat des 3 années du parcours Droit est assuré par Baptiste Moussette (bureau R40-4) ; la formation est également proposée en format double diplôme ;
- **parcours « Langues et Sociétés »** : c'est une bi-licence soit un seul diplôme :
 - Langue et Sociétés du monde anglophone : Brigitte MARREC
 - Langue et Société allemandes : Bernd ZIELINSKI
 - Langue et Sociétés espagnoles et hispano-américaines : Beatriz COLLANTES
 - Langue et Sociétés chinoises : Françoise LARBRE

Le Coursus intégré franco-allemand en Economie et en gestion est géré par Connie STUBBE ; c'est une formation qui s'effectue en partie en Allemagne en partenariat avec l'Université de Mayence. Il correspond à un double diplôme : celui en Allemagne et celui en France.

Liste des sigles utilisés dans les textes officiels

ABI : absence injustifiée

CA : conseil d'administration

CEVU : conseil des études et de la vie universitaire

CM : cours magistral

D : doctorat

DAEU : diplôme d'accès aux études universitaires

DUT : diplôme universitaire de technologie

EAD : enseignement à distance

EC : élément constitutif

ECTS : european credits transfer system

L : licence

M : master

TD : travaux dirigés

UE : unité d'enseignement

Si : semestre no i

Vol. hor. : volume horaire

Vol. hebdo. : volume horaire hebdomadaire

3.1.1. Parcours général

LIBELLÉ LMD3		CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	1 UE Complémentaire au choix :				
	UE COMPLÉMENTAIRE PARCOURS GÉNÉRAL				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	Probabilités	3EEG3006	4.5	18	24
	UE COMPLÉMENTAIRE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	MI Algèbre	3EME3174	3	12	24
	MI Probabilités	3EME3175	4.5	18	36
	MI Projet Mathématiques	3EME3A11	1.5		18
	1 Parcours personnalisé au choix :				
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ PARCOURS GÉNÉRAL				
	Histoire des faits économiques contemporains	3EEG3010	3	24	
	Information économique et sociale 1	3EEG3001	1.5		18
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	MI Analyse	3EME3176	4.5	18	36
	UE LANGUE VIVANTE				
	Anglais S3	3KNSIX3X	3		18
	1 UE Préprofessionnalisation au choix :				
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION PARCOURS GÉNÉRAL				
	Machines et logiciels : D1,D3 (S1)	3UMEMA37	1.5		18
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	Web et travail collaboratif: D2,D4,D5 (S1)	3UMEMA36	1.5		18

LIBELLÉ LMD3

CODE
APOGÉE

ECTS

Vol.h CM

Vol.h TD

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	1 UE Complémentaire au choix :				
	UE COMPLÉMENTAIRE PARCOURS GÉNÉRAL				
	Histoire de la pensée économique	3EEG4007	3	24	
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Méthodes statistiques	3EEG4006	3	18	16
	UE COMPLÉMENTAIRE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	MI Algèbre	3EME4267	4.5	18	36
	MI Analyse	3EME4269	3	12	24
	MI-Simulation stochastique et calcul formel S4	3EME4268	1.5		18
	1 Parcours personnalisé au choix :				
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ PARCOURS GÉNÉRAL				
	Théorie de la firme des organisations	3EEC4161	3	24	
	Information économique et sociale 2	3EEG4001	1.5		18
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	MI-Probabilités S4	3EME4271	4.5	18	18
	UE LANGUE VIVANTE				
	Anglais S4	3KNSPX3N	3		18
	1 UE Préprofessionnalisation au choix :				
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION PARCOURS GÉNÉRAL				
	Web et travail collaboratif: D2,D4,D5 (S2)	3UMEMA38	1.5		18
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE				
	Professionnalisation, CV et métiers S4	3EME4870	1.5		12

3.1.2. Parcours Droit

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE DROIT				
	Droit administratif	3JDT3AD6	6		
	Droit civil les contrats	3JDT3CV3	3		
	UE LANGUES				
	Anglais S3	3KNSIX3X	3		18
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	UE PRÉ-PROFESSIONNALISATION				
	Machines et logiciels : D1,D3 (S1)	3UMEMA37	1.5		18

SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE DROIT				
	Droit administratif 2	3JDT4AD6	6		
	Droit civil : la responsabilité	3JDT4CV3	3		
	UE LANGUES				
	Anglais S4	3KNSPX3N	3		18
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Probabilités et statistiques	3EEC4A20	1.5	18	18
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION				
Web et travail collaboratif: D2,D4,D5 (S2)	3UMEMA38	1.5		18	

3.1.3. Parcours Langues et Sociétés

Cette double formation permet d'acquérir les connaissances de base en économie et gestion et offre un approfondissement des connaissances linguistiques et des sociétés étrangères selon le choix :

- Langue et sociétés du monde anglophone (voir spécifications en annexe 2)
- Langue et société allemandes
- Langue et sociétés espagnoles et hispano-américaines
- Langue et sociétés chinoises

La lecture de ce livret de l'étudiant sera utilement complétée par une visite des pages suivantes :

Site du département d'études anglophones : <http://anglais.u-paris10.fr/>

Site du département d'allemand : <http://dep-etudes-germaniques.u-paris10.fr/>

Site du département d'espagnol : <http://espagnol.u-paris10.fr/>

Site de l'Institut Confucius pour le chinois : <http://confucius.u-paris10.fr>

3.1.3.1. Parcours Langues et sociétés du monde anglophone

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique et sociale US 1	3ESA3007	4.5		24
	Langue écrite anglaise : thème économique 1	3ESA3005	1.5		18
	Langue écrite anglaise : version économique 1	3ESA3009	1.5		18
	Terminologie économique 3 (Anglais)	3ESA3006	1.5		24
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	1 EC au choix :		3		18
	Approfondissement de l'anglais				
	Langue non spécialiste	3KNSIX3X			
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	UE PRÉ-PROFESSIONNALISATION				
Communiquer à l'oral en anglais 3	3ESA3008	1.5		18	
SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique et sociale US 2	3ESA4006	4.5		24
	Langue écrite anglaise : thème économique 2	3ESA4004	1.5		18
	Langue écrite anglaise : version économique 2	3ESA4009	1.5		18
	Terminologie économique 4 (Anglais)	3ESA4005	1.5		24
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	1 EC au choix :		3		18
	Approfondissement de l'anglais				
	Langue non spécialiste	3KNSPX3N			
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Probabilités et statistiques	3EEC4A20	1.5	18	18
UE PRÉPROFESSIONNALISATION					
Communiquer à l'oral en anglais 3	3ESA4007	1.5		18	

3.1.3.2. Parcours Langues et sociétés allemandes

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique et sociale de l'Allemagne 3	3ESD3006	3	24	
	Terminologie économique et technique de travail 3	3ESD3007	3		24
	Traduction spécialisée et grammaire 3	3ESD3008	3		24
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Interprétariat Français-Allemand	3ESD3010	1.5		12
	Langue orale 3	3ESD3009	1.5		24
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	UE PRÉ-PROFESSIONNALISATION				
Advanced Business English 1	3EEC3439	1.5		18	
SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique et sociale de l'Allemagne 4	3ESD4005	3	24	
	Terminologie économique et techniques de travail 4	3ESD4006	3		24
	Traduction spécialisée et grammaire 4	3ESD4007	3		24
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Interprétariat Français-Allemand	3ESD4012	1.5		12
	Anglais économique	3ESD4008	1.5		24
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Probabilités et statistiques	3EEC4A20	1.5	18	18
UE PRÉPROFESSIONNALISATION					
Advanced Business English 2	3EEC4441	1.5		18	

3.1.3.3. Parcours Langues et sociétés espagnoles et hispano-américaines

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique de l'Amérique latine 3		3		24
	Histoire économique de l'Espagne 3		3		24
	Traduction spécialisée 1 : thème économique (Espagnol)		1.5		12
	Traduction spécialisée 1 : version économique (Espagnol)		1.5		12
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Expression écrite et orale 3		1.5		18
	Grammaire espagnole 3		1.5		12
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	UE PRÉ-PROFESSIONNALISATION				
Advanced Business English 1	3EEC3439	1.5		18	

SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Histoire économique de l'Amérique latine 4		3		24
	Histoire économique de l'Espagne 4		3		24
	Traduction spécialisée 2 : thème économique (Espagnol)		1.5		12
	Traduction spécialisée 2 : version économique (Espagnol)		1.5		12
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Expression écrite et orale 4		1.5		18
	Grammaire espagnole 4		1.5		12
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Probabilités et statistiques	3EEC4A20	1.5	18	18
UE PRÉPROFESSIONNALISATION					
Advanced Business English 2	3EEC4441	1.5		18	

3.1.3.4. Parcours Langues et sociétés chinoises

	LIBELLÉ LMD3	CODE APOGÉE	ECTS	Vol.h CM	Vol.h TD
SEMESTRE 3	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité générale	3EEC3168	3	24	16
	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	3EEC3167	4.5	36	16
	Marché et coordination (Micro B)	3EEC3166	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Chinese Economy 1	3ESC3009	1.5		18
	Compréhension orale chinoise 3	3ESC3007	3		24
	Expression écrite chinoise 3	3ESC3008	1.5		18
	Grammaire chinoise 3	3ESC3006	3		36
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Chinois des affaires 1	3ESC3010	3		24
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Mathématiques : Algèbre linéaire	3EEC3169	4.5	18	24
	UE PRÉ-PROFESSIONNALISATION				
	Advanced Business English 1	3EEC3439	1.5		18

SEMESTRE 4	UE FONDAMENTALE				
	Comptabilité et analyse financière	3EEC4172	3	24	16
	Concurrence imparfaite et théorie des jeux (Micro C)	3EEC4170	4.5	36	16
	Macroéconomie ouverte (Macro C)	3EEC4171	4.5	36	16
	UE COMPLÉMENTAIRE				
	Chinese Economy 2	3ESC4008	1.5		18
	Compréhension orale chinoise 4	3ESC4006	3		24
	Expression écrite chinoise 4	3ESC4007	1.5		18
	Grammaire chinoise 4	3ESC4005	3		36
	APPROFONDISSEMENT LANGUES				
	Chinois des affaires 2	3ESC4009	3		24
	UE PARCOURS PERSONNALISÉ				
	Marketing	3EEC4A19	3	24	
	Probabilités et statistiques	3EEC4A20	1.5	18	18
	UE PRÉPROFESSIONNALISATION				
Advanced Business English 2	3EEC4441	1.5		18	

3.2. Les cours et les évaluations

L'UFR a choisi de privilégier un enseignement en groupes de taille limitée. Ainsi, en deuxième année, vous êtes répartis en trois s pédagogiques (UP). Chacune d'elle bénéficie d'un enseignement qui lui est propre, sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD).

Ainsi, la plupart des matières fondamentales sont dispensées sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Le cours magistral est le lieu où sont développés les idées ou les thèmes qui constituent le fondement de la connaissance à acquérir. Les TD ont pour objet de préciser, d'approfondir et d'utiliser les connaissances dispensées pendant les cours magistraux. C'est dans le cadre des TD que s'effectue le contrôle continu.

Les plans de cours figurent en annexe 1. Les codes situés au niveau des titres de cours sont ceux du système Apogée (Apogée = Application pour la gestion des étudiants et des enseignements).

Les modalités de contrôle de connaissances figurent en annexe dans les plans des cours.

3.3. La charte des examens

Ce texte a été voté par le CEVU du 28 juin 2010 et ratifié CA du 5 juillet 2010.

La présente Charte définit les dispositions communes à l'ensemble des composantes et services de l'Université concernant le déroulement des examens. Elle s'applique à toute épreuve organisée par l'université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Elle s'applique donc aux épreuves organisées dans le cadre du régime normal contrôle continu, aux épreuves organisées pour les étudiants relevant de l'enseignement à distance, aux épreuves de contrôle terminal, ainsi qu'aux épreuves de la session de rattrapage.

1. Calendrier et convocation

Le calendrier des examens de fin de semestre, hors contrôle continu, est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sécurisé au moins 15 jours avant le début des épreuves. Dans la mesure du possible, il est également mis en ligne sur le site Internet de l'Université et sur celui de la composante ou du service. Il précise le lieu, la date, l'heure de début et la durée de chaque épreuve.

L'affichage vaut convocation des étudiants. Il appartient donc à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à une épreuve empêche la validation de l'Unité d'Enseignement correspondante.

2. Déroulement des épreuves

Pour chaque épreuve, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu dans le cadre de l'épreuve. Il est joint aux copies et à la liste d'émargement.

2.1 Accès aux salles d'examen

2.1.1 Conditions d'entrée

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen 15 minutes avant le début des épreuves écrites. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement et au bon déroulement de l'épreuve.

2.1.1.1 Contrôle d'identité

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire. Les étudiants ne

pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

Selon les moyens techniques utilisés, et notamment en cas de lecture optique des cartes d'étudiant, le contrôle d'identité peut être organisé à l'entrée de la salle d'examen. Dans ce cas, il conditionne l'autorisation à entrer dans la salle.

Le contrôle d'identité peut également être assuré à l'intérieur de la salle, le cas échéant après le début de l'épreuve.

2.1.1.2 Tenue vestimentaire

Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. **Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.**

2.1.1.3 Installation

Les étudiants prennent place dans la salle d'examen, le cas échéant à la place qui leur a été assignée. Les étudiants s'installent de manière à ne pas être au coude à coude et à permettre la circulation du personnel chargé de la surveillance. Les surveillants ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants, ils peuvent faire changer un étudiant de place s'ils le jugent utile. Avant le début de l'épreuve, les sacs et effets personnels des étudiants sont déposés hors de leur portée, à l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants ne conservent que le strict nécessaire pour composer. Les étudiants remplissent immédiatement l'en-tête de leur copie afin de ne pas avoir à le faire à la fin de l'épreuve.

2.1.1.4 Émargement

Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom. Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'émargement peut, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'émargement et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

2.1.1.5 Retard

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'1 heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat arrivé en retard. La mention du retard et des circonstances de celui-ci est portée au procès-verbal de l'épreuve. Des justificatifs pourront être exigés.

2.1.1 Conditions de sortie

Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent quelle que soit la durée de l'épreuve, et même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

2.1.2.1 Sortie temporaire

Une fois les sujets distribués, aucune sortie temporaire n'est autorisée avant la fin de la 2^e heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée. Toutefois, en cas d'urgence médicale, l'étudiant est autorisé à sortir avant la fin de la 2^e heure. Il est alors accompagné d'un surveillant.

Au-delà de la 2^e heure, les étudiants ne peuvent être autorisés à quitter temporairement la salle que :

- 1 par 1 ;
- sans documents ni moyens de communication ;
- contre la remise de leur carte d'étudiant aux surveillants, carte qu'ils récupèrent à leur retour. Toute absence anormalement prolongée sera consignée au procès-verbal de l'épreuve.

2.1.2.2 Sortie définitive

Une fois les sujets distribués, aucune sortie définitive n'est autorisée avant la fin de la 1^{ère} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée. Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom, même blanche. L'étudiant qui quitterait la salle d'examen sans remettre de copie serait considéré comme défaillant.

2.2 Consignes à respecter pendant toute la durée de l'épreuve

A l'exception des documents expressément autorisés par le sujet, aucun matériel (note, livre, document, support électronique) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves. Les sacs, documents, objets ou autres matériels sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Lorsque des documents ou matériels sont autorisés par le sujet, ils sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre étudiants. Ils sont vierges de toute annotation, surlignage, post-it ou mémoire. Cela vaut en particulier pour les codes juridiques et les calculatrices programmables, qui doivent être vierges de toute annotation ou programmation particulière.

L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit.

Il appartient aux étudiants de se munir d'une montre, l'Université ne garantissant pas la présence d'horloges dans les salles d'examen.

Même éteints, les téléphones portables sont déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants. A défaut, ils seront saisis par les surveillants.

Les étudiants composent seuls et personnellement.

Il est interdit aux étudiants de parler ou d'échanger quelque information que ce soit entre eux pendant l'épreuve.

Toute question sera adressée aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition par l'Université.

En dehors de l'en-tête anonymable, la copie ne doit porter aucun signe distinctif susceptible d'identifier l'étudiant. A défaut, le jury pourra considérer qu'il y a rupture d'anonymat et annuler la copie.

2.3 Fin d'épreuve et remise des copies

Au signal de fin d'épreuve donné par l'enseignant responsable de salle, tous les étudiants cessent immédiatement de composer. Tout refus de cesser d'écrire sera porté au procès-verbal de l'épreuve. Chaque étudiant remet une copie, même blanche, et anonymée.

L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaires oubliés.

2.4 Cas des étudiants handicapés

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année. En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais.

2.5 Laïcité

Les étudiants ne sauraient invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer la date d'une épreuve, ni pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

3. Fraude

Toute infraction aux règles énoncées ci-dessus sera considérée comme une tentative de fraude et pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire.

En cas de flagrant délit :

- Les surveillants prennent toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Ils portent mention de l'incident au procès-verbal de l'épreuve et rédigent un rapport précis et détaillé qui est joint à celui-ci.
- L'étudiant continue de composer. Toutefois, en cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée. Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4. Communication des résultats et consultation des copies

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par Internet. Les résultats des examens de janvier sont communiqués à titre informatif, sous réserve des délibérations des jurys. Il appartient aux étudiants qui souhaitent consulter leurs copies de s'informer auprès du service de scolarité compétent des modalités de consultation.

3.4. Possibilité de stage

Dans le cadre de leur formation, les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage dont la durée minimale est d'un mois. Les formalités administratives sont précisées par le bureau des stages (Bâtiment E).

Le stage doit être validé par le responsable de la formation, avant même la signature de la convention de stage. Ce stage ne se substitue à aucun enseignement. Les étudiants auront à remettre à l'issue du stage une note de synthèse décrivant le contenu du travail effectué durant le stage. Cette note de synthèse doit être remise au responsable de formation même si le stage est effectué durant les vacances d'été et que l'étudiant a validé son année à la première session.

Attention, il est nécessaire de prendre rendez-vous via le site internet afin d'obtenir la convention. Prévoir un délai de deux semaines. Il vous faudra également un responsable pédagogique qui sera à choisir dans les enseignants que vous avez.

Il est vivement conseillé de réaliser un stage.

3.5. Note sur le plagiat

Lors de la correction de rapports de stage et de mémoires donnant lieu à une évaluation, l'utilisation du « copier/coller » en partie ou en totalité d'articles, de rapports ou de tout autres documents provenant d'internet est de plus en plus fréquemment constaté, sans qu'il soit explicitement fait mention des sources.

Ceci constitue une violation de la propriété intellectuelle. Il est effet interdit de copier et/ou de traduire une partie ou l'intégralité d'un article provenant d'internet même si les sources sont citées.

Seule la reproduction de citations est « autorisée » à la condition que celles-ci soient clairement identifiées et référencées. Elles doivent être placées entre guillemets et référencées en bas de page.

Tout travail doit comporter les références des ouvrages et/ou des sites internet qui ont servi à son élaboration.

L'UFR SEGMI s'est dotée d'un outil permettant de détecter dans un texte le degré de plagiat sur internet et dans les documents déjà analysés.

A compter de ce jour, chaque rapport et mémoire devra être remis accompagné d'une version informatique du document (CD ou fichier joint par mail).

Le non respect de ce principe et de ces règles entraînera selon le degré de gravité de la faute constatée l'attribution de la note zéro, l'obligation de refaire le travail incriminé et un éventuel passage devant le Conseil de discipline.

4. Poursuivre ses études après la L2

4.1. L'aide pour votre orientation

Vous pourrez trouver aide et conseil pour votre orientation auprès des personnels de l'Université, en particulier de ceux de votre UFR, ainsi qu'auprès du Centre d'Information et d'Orientation de l'Université Paris Ouest pour votre orientation et votre insertion.

4.2. Poursuivre en troisième année de Licence 3

Les deux premières années donnent une solide formation de base qui vous permet d'aborder dans de bonnes conditions la troisième année avec un début de spécialisation.

Après la seconde année de licence, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études :

- au niveau d'une filière économie
- au niveau d'une filière gestion

Des licences professionnelles sont également accessibles.

Les différentes formations, proposées par notre université, sont présentées lors d'une réunion spécifique organisée au 1^{er} semestre.

Suite à l'obtention de la 3^e année de licence, les étudiants pourront ainsi poursuivre leurs études dans les masters du domaine Gestion et Économie.

Pour les étudiants se destinant au professorat, le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » permet de se préparer au concours de recrutement de professeur de sciences économiques et sociales tout en continuant sa formation universitaire jusqu'à l'obtention du diplôme de « Master ».

Les étudiants peuvent aussi poursuivre leurs études au sein d'un master d'une autre université, sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'admission spécifiques au master présenté.

4.3. Parcours possibles à l'étranger

L'Université Paris Ouest offre de nombreuses possibilités de faire une partie de votre cursus à l'étranger. Vous pouvez obtenir des informations auprès :

Bureau des relations internationales de l'UFR SEGMI

Catherine HÉRÉÛS (bureau R35D, tél. : 01 40 97 79 86)

internationalsegmi@u-paris10.fr

Attention, de nombreuses universités partenaires recrutent sur dossier : il est donc important d'avoir des notes honorables afin que vous puissiez être sélectionné.

4.3.1. En Europe

* Programme ERASMUS

Responsable pédagogique des relations internationales pour l'économie :

Fatih KARANFIL (bureau 604bis)

fkaranfil@u-paris10.fr

Responsable pédagogique des relations internationales pour la licence droit-économie :

Saïd SOUAM

ssouam@u-paris10.fr

* Cours intégré franco-allemand avec l'Université de Mayence

Michael BREI, bâtiment G, bureau 604bis - michael.brei@uni-bonn.de

Connie STUBBE, bâtiment V, bureau 106 - c.stubbe@u-paris10.fr

<http://www.ecofrall.com/>

4.3.2. Hors Europe

Pour les échanges hors Europe, vous pouvez contacter :

Annie GARANTO : garantoa@gmail.com

Emmanuel BOUTRON : Boutron@u-paris10.fr

5. ANNEXES

Annexe 1 : Plan des cours de la licence 2 Eco-gestion

3EEC3167 3EEC4171	Introduction à la politique macroéconomique (Macro B)	LABYE Agnès COUDRAT Caroline Agnes.labye@u-paris10.fr Caroline.coudrat@u-paris10.fr	36 h CM 24 h TD Semestres 3 et 4
OBJECTIFS Analyse des politiques macroéconomiques, monétaire et budgétaire principalement, en économie fermée en s'appuyant sur la présentation de grands modèles de référence : modèle de la théorie de l'équilibre général, modélisations de la courbe de Phillips, modèle WS-PS et modèle AS-AD.			
COMPETENCES VISEES Les étudiants seront notamment capables de : <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les principaux outils de la modélisation macroéconomique - Interpréter les modèles macroéconomiques de référence - Comparer ces modèles - Identifier les interdépendances et interactions au sein du système économique - Comparer l'efficacité des politiques monétaire et budgétaire dans différents cadres théoriques 			
PLAN DU COURS <ul style="list-style-type: none"> I- Concepts et principes de la modélisation macroéconomique II- Théorie de l'équilibre général et politiques macroéconomiques III- Les relations inflation – chômage : les courbes de Phillips IV- La dynamique des prix et des salaires : le modèle WS – PS V- Une nouvelle synthèse néoclassique : le modèle AS-AD 			
BIBLIOGRAPHIE <ul style="list-style-type: none"> - Coudrat C., Labye A., Macroéconomie, tome 1 (2013), Les modèles de base, collection Montesquieu, Archétype 82. - Blanchard O., Cohen D., Johnson D. (2013), Macroéconomie, Pearson. - Mankiw G. (2013), Macroéconomie, De Boeck. - Burda M., Wyplosz C. (2009), Macroéconomie - Une perspective européenne, De Boeck. 			
EVALUATION			
Session 1	Contrôle continu : La note finale est la moyenne d'une note de contrôle continu obtenue en TD (50%) et d'une note d'examen (50%) Le contrôle continu en TD se compose de deux épreuves. La première prend la forme d'une épreuve commune à tous les étudiants se déroulant en amphi d'une durée de 1H. La seconde est un travail personnel sur la base des documents de travaux dirigés- L'examen est un QCM portant sur l'intégralité du cours déroulé en séance , d'une durée de 45 minutes Contrôle terminal : La note finale comprend uniquement la note d'examen (QCM identique au contrôle continu)		
Session 2	Examen (QCM)		

3EEC3166	Microéconomie	Meglana Jeleva, Antoine Rebeyrol et XXX	SEMESTRE 3 36h CM, 16h TD/S3
OBJECTIFS Analyse et modélisation des comportements individuels (consommateur et producteur), puis étude des interactions entre les différents agents sur le marché. Nous présentons une analyse des choix de consommation en insistant sur la dimension temporelle et sur l'arbitrage consommation-loisir, puis une introduction au choix des consommateurs en présence de risque. Nous présentons le processus de production ainsi que les coûts de production pour modéliser les choix des entreprises à la fois dans le court terme et le long terme. Enfin, en considérant les comportements individuels des consommateurs et producteurs, nous déterminons l'équilibre en concurrence parfaite.			
COMPETENCES VISEES Maîtrise des comportements individuels en concurrence parfaite et introduction à l'équilibre général.			
PLAN DU COURS 1. Rappel et extensions : les comportements individuels. a Le choix rationnel du consommateur i L'arbitrage travail-loisir / ii L'arbitrage consommation-épargne / iii Choix rationnel et incertitude b Le choix rationnel du producteur i La maximisation du profit / ii Court terme/ long terme et choix d'investissement / iii Choix rationnel et incertitude 2. L'équilibre partiel de concurrence parfaite a L'équilibre partiel : les fondamentaux i La détermination de l'équilibre / ii Analyse positive : existence, unicité et stabilité / iii Analyse normative : le surplus collectif b L'équilibre partiel : quelques développements i L'équilibre de marché à court terme et à long terme / ii Les modifications de l'équilibre : la statique comparative / iii Analyse normative : le surplus collectif 3. L'équilibre général de concurrence parfaite a L'équilibre général d'une économie de pur échange i La boîte d'Edgeworth / ii Equilibre général walrassien et optimum parétien b L'équilibre général d'une économie avec production i L'économie de Robinson / ii Une économie à deux agents avec production			
BIBLIOGRAPHIE Ouvrages de base Guerrien, B. (1992), L'économie néo-classique, Repères, La découverte. Rotillon, G. (1992), Introduction à la microéconomie, Repères, La découverte. Defalvard, H. (2003), Fondements de la microéconomie : "Les choix individuels" (vol. 1) ; "L'équilibre des marchés" (vol. 2) ; Questions d'économie, De Boeck. Ouvrages de référence Etner, J. et Jeleva, M. (2014), Microéconomie, Dunod. Guerrien, B.(1989), La théorie néo-classique, Economica. Picard, P. (1998), Eléments de microéconomie : théories et applications, Montchrestien. Varian, H.R. (2000), Introduction à la microéconomie, Ouvertures Economiques, De Boeck. Ouvrages avancés Mas-Collel, A. , Whinston, M.D. and Green, J.R. (1995), Microeconomic theory, Oxford University Press. Varian, H.R. (1995), Analyse microéconomique, Collection Université, De Boeck. Exercices Jullien, B. et Picard, P. (1994), Eléments de microéconomie : exercices corrigés, Montchrestien.			
EVALUATION			
Session 1	Contrôle continu : La note de contrôle continu résulte de plusieurs interrogations notées réalisées soit en séances de TD, soit en dehors des séances de TD.		
Session 2	Contrôle final : Le cours donne lieu à un examen terminal écrit, lors de la session de janvier		
Session 2	Le cours donne lieu à un examen terminal écrit, lors de la session de juin		

3EEC3168	Comptabilité générale	PEREZ Marie, XXX CAMALET Cyprien	24 h CM 16 hTD Semestre 3
<p>OBJECTIFS L'objectif de ce cours est d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires à la compréhension des mécanismes comptables et financiers fondamentaux.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <p>INTRODUCTION GENERALE</p> <p>PREMIERE PARTIE : LES NOTIONS DE BASE DE LA COMPTABILITE</p> <p>Chapitre 1 – Documents de base, règles et principes</p> <p>Chapitre 2 – La normalisation et la réglementation comptable (PCG et IAS/IFRS)</p> <p>Chapitre 3 – Enregistrement des opérations dans les comptes – Le principe de la partie double</p> <p>Chapitre 4 - L'organisation des travaux comptables</p> <p>DEUXIEME PARTIE : ENREGISTREMENT DES OPERATIONS COURANTES DE L'ENTREPRISE</p> <p>Chapitre 1 – Les achats, les ventes, les produits et les charges</p> <p>Chapitre 2 – Les investissements et leur financement</p>			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principales règles comptables et financières applicables aux entreprises. • Etablir un bilan et un compte de résultat • Interpréter un bilan et un compte de résultat 			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Introduction à la comptabilité de Henri Davasse et Michel Parruite – Collection LMD Editions Foucher.</p> <p>Colasse B. (2013) Introduction à la comptabilité, Editions EconomicaLe Theule M.A., Collain B., Déjean F. (2011) Mini Manuel de Comptabilité, Editions Dunod.</p>			
<p>EVALUATION</p>			
Session 1	La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).		
Session 2	La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).		

3EME4267	MI-Algèbre	DEMICHEL Yann yann.demichel@u-paris10.fr	CM 12h TD 24h Semestre 3
<p>OBJECTIF Le cours a pour but de définir et d'étudier la structure générale d'espace vectoriel réel puis d'introduire les applications linéaires entre espaces vectoriels. Le cas de la dimension finie, permettant le recours au calcul matriciel, sera mis en avant. On insistera sur les exemples importants d'espaces vectoriels (\mathbb{R}^n, espaces de polynômes, espaces de suites et de fonctions, espaces de matrices) qui permettront de présenter quelques applications.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Structure d'espace vectoriel réel. Règles de calculs. Combinaisons linéaires. 2- Sous-espaces vectoriels, espaces engendrés, intersection et somme de sous-espaces vectoriels, supplémentaires. 3- Familles génératrices, familles libres. Bases. Notion de dimension. Changement de bases. 4- Applications linéaires. Noyau et image. Théorème du rang. Introduction aux éléments propres. 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre la notion générale de « structure linéaire » - Mener à bien des calculs abstraits avec des vecteurs et des calculs numériques avec des coordonnées et des matrices. 			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>D. Guinin, B. Joppin, <i>Nouveaux Précis de Mathématiques, Algèbre et géométrie MP</i>, Bréal. D. Guinin, B. Joppin, <i>Nouveaux Précis de Mathématiques, Algèbre et géométrie MPSI</i>, Bréal.</p>			
<p>EVALUATION</p>			
<p>Evaluation session 1</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : des épreuves de contrôle continu (50% de la note)</p> <p>Pendant la session d'examens : un examen terminal (50% de la note)</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Un examen terminal (100% de la note)</p>			
<p>Evaluation session 2</p> <p>Un examen terminal (100% de la note)</p>			

3EME3176	MI-Analyse	BARRET Florent fbarret@u-paris10.fr	CM 18h TD 36h Semestre 3
<p>OBJECTIF</p> <p>Le cours a pour but d'étudier et de manipuler les séries numériques, les séries entières et les intégrales généralisées. L'objectif est de donner les outils nécessaires pour la suite du cursus (notamment les cours de Probabilités S3-S4). On insistera donc sur les exemples importants de séries et d'intégrales (sur \mathbb{R} ou multiples) qui permettront quelques applications essentielles notamment en Probabilités.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séries numériques. Séries à termes positifs. Critères de convergence, théorèmes de comparaison. Séries semi-convergentes, séries alternées. • Séries entières. Théorèmes de dérivation, d'intégration terme à terme. Exemples de fonctions génératrices. • Rappels d'intégrales sur \mathbb{R}, intégrales généralisées. Intégration par parties, changement de variable. Intégrales semi-convergentes. Comparaison séries-intégrales. • Calcul d'intégrales doubles, multiples. Théorème de Fubini, changement de variable. • Intégrales à paramètres. Théorèmes de convergence, de continuité, de dérivabilité. Exemples. 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir calculer et décider de la convergence (ou divergence) de séries ou d'intégrales (simples ou multiples). • Mener à bien des calculs de changements de variables, d'intégration par parties sur des intégrales généralisées. • Savoir justifier des interversions limite-intégrale, dérivée-intégrale ou dérivée-somme (pour les séries entières). 			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>X.Gourdon, <i>Analyse</i>, Ellipses. J. Lelong-Ferrand, J.-M. Arnaudiès, <i>Cours de mathématiques, Tome 2 : Analyse</i>, Dunod.</p>			
<p>Évaluation session 1 :</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : des épreuves de contrôle continu (50% de la note) ; Pendant la session d'examens : un examen terminal (50% de la note).</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Un examen terminal (100% de la note).</p>			
<p>Évaluation session 2 : Un examen terminal (100% de la note)</p>			

3EME3A11	MI-Projet Mathématique	METAYER François francois.metayer@u-paris10.fr	TD 18h Semestre 3
<p>OBJECTIF</p> <p>Les étudiants seront répartis en petits groupes. Chaque groupe se verra proposer un problème nécessitant une réflexion approfondie et mettant en œuvre les connaissances mathématiques du programme. Le travail sera évalué sur la base d'un document écrit et d'une brève présentation orale.</p>			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <p>Maîtrise des différentes phases d'un projet : travail de recherche en collaboration, exploitation de ressources externes, présentation des résultats.</p>			
<p>Evaluation session 1 :</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : une épreuve de contrôle continu finale consistant en rendu du projet et soutenance orale. (100%)</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Rendu du projet et soutenance orale pendant la période d'examen (100%). Prendre contact avec l'enseignant responsable dès le début du semestre.</p>			
<p>Evaluation session 2 :</p> <p>Rendu du projet et soutenance orale pendant la période d'examen (100%)</p>			

3EME3175	MI-Probabilités	DOBYINSKY Sylvia sylvia.dobyinsky@u-paris10.fr	CM 18h TD 36h Semestre 3
<p>OBJECTIF</p> <p>Le cours présentera les concepts élémentaires clés de la théorie des probabilités, en se limitant aux espaces probabilisés discrets.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Modéliser le hasard : événements aléatoires et axiomes des probabilités • Probabilités conditionnelles et indépendance • Variables aléatoires discrètes • Lois de probabilités discrètes usuelles • Couples de variables aléatoires discrètes • Somme de variables aléatoires indépendantes • Fonction génératrice 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir utiliser les formules de base du calcul des probabilités • Savoir étudier une variable aléatoire discrète • Comprendre la notion de fonction génératrice 			
<p>BIBLIOGRAPHIE C. Degrave, D. Degrave, <i>Précis de Mathématiques, Probabilités-Statistiques 1-ère année, ECS/ECE</i>, Bréal.</p>			
<p>Evaluation session 1 :</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : des épreuves de contrôle continu (50% de la note) Pendant la session d'examens : un examen terminal (50% de la note)</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Un examen terminal (100% de la note)</p>			
<p>Evaluation session 2 : Un examen terminal (100% de la note)</p>			

3EEC4161	Théorie de la firme et des organisations	BELLINI Béatrice LIEBAUX Isabelle	24 h CM Semestre 4
OBJECTIF Présenter les enjeux des théories des organisations. Présenter les particularités et des complémentarités des approches économiques et de gestion			
PLAN DU COURS PARTIE 1 : ECLAIRAGE PAR L'APPROCHE ECONOMIQUE Introduction – Genèse et premiers développements de la théorie de la firme Chapitre 1 – Organisation et coûts de transaction 1. Marché v. organisation dans l'analyse de Coase (1937) 1.1. La substitution d'une vision hiérarchique de la firme aux conceptions alternatives 1.2. Coûts de transaction liés au recours au marché et organisation 1.3. Les limites de la firme, ou le choix entre recours à l'organisation et recours au marché 2. L'analyse de Williamson 2.1. Les facteurs humains 2.2. Les caractéristiques des transactions 2.3. Types de transaction et formes contractuelles : le principe de la minimisation des coûts de transaction 3. Structures de gouvernance et contrats 3.1. L'opposition marchés / hiérarchies 3.2. Les formes hybrides 3.3. Les différentes formes de contrats Chapitre 2 – L'approche contractualiste de la firme 1. Organisation et droits de propriété : la firme comme « nœuds de contrats » 1.1. La « firme capitaliste classique » (Alchian et Demsetz, 1972) 1.2. La société anonyme 2. La théorie principal – agent 2.1. Relation d'agence et coûts d'agence 2.2. La détermination du contrat incitatif optimal 3. Les conséquences sur la théorie de la firme: la firme comme « noeud de contrats » 5.1. Firme multidivisionnaire et hiérarchie 5.2. Les conséquences de la conception de la firme comme nœud de contrats sur l'analyse juridique et microéconomique de la firme 5.3. La firme comme système incitatif 5.4. Eléments de bilan critique 4. les développements récents – informationnel et relationnel, autorité et pouvoir PARTIE 2 : ECLAIRAGE PAR LES SCIENCES DE GESTION 1 : La croissance 2 : Les nouveaux modèles d'affaires 3 : la gestion de filière			
COMPETENCES VISEES (1) connaissance de la littérature économique et de gestion sur les théories de la firme et des organisations (2) mobilisation opérationnelle des connaissances théoriques à l'appui d'une réflexion organisationnelle (3) capacité de réflexion critique sur des études de cas. (4) connaissance sur les nouveaux modèles d'affaires			
Session 1	QCM de 2 heures		
Session 2	QCM de 2 heures		

3EEG3001 3EEG4001	Information économique et sociale	LIEBEAUX Isabelle ODDOU Rémy BEN YOUSSEF Kamel	18 h TD Semestres 3 et 4
----------------------	--------------------------------------	--	-----------------------------

Cycle « Argent et Bonheur »

Thème : Une introduction à l'économie du Bonheur Isabelle LIEBEAUX

Grâce à ce thème nous aborderons tout d'abord la définition et la mesure de la richesse d'un pays et d'un agent économique. Ensuite, avec la théorie microéconomique et certaines études sociologiques, nous verrons que la richesse matérielle permet de satisfaire un certain nombre de besoins et d'accroître l'utilité et la satisfaction des agents économiques. Néanmoins, nous verrons qu'utilité et satisfaction ne sont pas synonymes de bonheur. Plusieurs sociologues (Bourdieu, Pinçon-Charlot) montrent qu'être riche s'apprend et que, faute d'avoir bénéficié de cette socialisation, être riche ne conduit pas au bonheur. Par ailleurs, le bonheur est une notion difficile à définir et, suivant les travaux de Tocqueville, nous verrons que le bonheur est une notion relative.

INTRODUCTION : Paradoxe d'Easterlin 1974

Thème 1 : Méthodologie de l'économie du bonheur

Thème 2 : L'argent fait-il le bonheur ?

Thème 3 : Travail et Bonheur

Thème 4 : Le bonheur au cours du cycle de vie

Thème 5 : Institutions, culture et bonheur

Thème 6 : Economie du bonheur et politiques publiques

Thème : Le risque, l'argent et les crises financières

A quoi servent les banques ? Comment les banques créent-elles la monnaie ? Pourquoi il y a des crises financières ? Comment assurer la stabilité financière ? Dans ce cours on va aborder ces questions avec des outils très divers. D'abord, on étudiera les concepts économiques (les courbes d'offre et de demande, les problèmes d'aléa moral et de sélection adverse, la prime de risque). Ensuite, on va utiliser ces concepts pour comprendre l'actualité économique et les majeurs événements historiques, ainsi qu'étudier comment les banques et les marchés financiers sont présentés dans la littérature et le cinéma. Finalement, on utilisera une démarche expérimentale pour analyser l'attitude au risque.

Cycle « Rationalité et marché »

Thème : Le marché, entre équilibre naturel et comportements d'acteurs

L'objectif de ce thème est d'appréhender la diversité des marchés et de leurs fonctionnements. L'étude du marché néoclassique constituera le point de départ d'une analyse sectorielle permettant d'appréhender les imperfections de marché. Nous verrons ensuite comment les sociologues ont pu décrire le marché dans les rapports de force institués par les acteurs ainsi que dans ses effets performatifs. Nous terminerons le cycle en abordant la question de l'encastrement du marché dans les relations sociales.

Thème : Irrationalité du consommateur : sommes-nous victime de nos choix ? Rémy ODDOU

Les consommateurs sont-ils vraiment rationnels? Prennent-ils toujours la meilleure décision ? Plusieurs exemples de la vie courante nous montrent que non. Pourquoi et comment les prix influencent notre appréciation d'un produit? Pour acheter des choses inutiles qui finiront au grenier? Ce thème a pour but de démasquer et d'éviter les "pièges" des vendeurs et des commerciaux afin d'acquiescer un meilleur esprit de décision. Le cours s'appuiera principalement sur les travaux de Dan Ariely, résumés dans son livre *Predictable irrationality*, traduit en français sous le titre "c'est (vraiment) moi qui décide?", édition Flammarion, ISBN : 978-2-0812-0990-9.

Compétences visées

Le contenu de chaque thème et cycle n'est pas pré-déterminé et il appartient à chaque professeur de le définir ci-dessous. Cependant, des lignes directrices ont été données. Ces savoirs-faire et connaissances doivent être abordées dans le cycle. Les professeurs peuvent se répartir celles-ci en fonction de l'adéquation du thème aux méthodes. Il ne s'agit pas de tout faire mais de donner ici les fondamentaux attendus.

Session 1	Epreuve de 2 heures, sous la forme de questions de réflexion transversale sur l'ensemble du cours + réflexion personnelle.
Session 2	Epreuve de 2 heures, sous la forme de questions de réflexion transversale sur l'ensemble du cours.

3EEC4172	Comptabilité et analyse Financière	XXX PEREZ Marie Cyprien CAMALET	24h CM 16 h TD Semestre 4
<p>OBJECTIFS</p> <p>Dans le prolongement des interventions de comptabilité, former les étudiants aux outils et techniques d'analyse des états financiers, particulièrement de la rentabilité et de la solvabilité.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <p>PREMIERE PARTIE : LES TRAVAUX D'INVENTAIRE</p> <p>Chapitre 1 – Les variations de stocks Chapitre 2 – Les charges calculées Chapitre 3 – Les cessions d'immobilisations amortissables et éléments d'actif dépréciés Chapitre 4 – Les régularisations d'inventaire Chapitre 5 – Les opérations particulières Chapitre 6 – Détermination du résultat et établissement des documents de synthèse</p> <p>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIERE</p> <p>Chapitre 1 : De l'information comptable à l'information financière Chapitre 2 : Les outils de mesure et d'analyse de la contrainte rentabilité Chapitre 3 : Les outils de mesure et d'analyse des risques financiers et de la contrainte de solvabilité</p>			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <p>Connaitre les principales règles comptables et financières applicables aux entreprises. -Techniques : apprentissage des outils et techniques de l'analyse financière ; -Interprétative : comprendre le sens porté par les informations et données techniques, les replacer dans le contexte de l'organisation en intégrant la stratégie et la structure organisationnelle ; -Décisionnelle : apporter des propositions de solutions à l'émergence d'un problème financier.</p>			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Harb, E.G., Veryzhenko, I., Masset, A., Murat, P. 2014. Finance, Dunod. Ogien, D. 2008. Maxi Fiches de Gestion Financière de l'Entreprise, Dunod. Introduction à la comptabilité de Henri Davasse et Michel Parruite – Collection LMD Editions Foucher. Colasse B. (2013) Introduction à la comptabilité, Editions EconomicaLe Theule M.A., Collain B., Déjean F. (2011) Mini Manuel de Comptabilité, Editions Dunod.</p>			
<p>EVALUATION</p>			
Session 1	La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).		
Session 2	La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).		

3EEG3006	Probabilités	BARRET Florent fbarret@u-paris10.fr MESNAGER Laurent mesnager@u-paris10.fr	CM 18h TD 24h Semestre 3
<p>OBJECTIF</p> <p>Le cours a pour but d'introduire la théorie des probabilités. Il s'organise d'abord autour des probabilités discrètes et ensuite sur les variables aléatoires continues. Une dernière partie concerne les échantillons de variables aléatoires. Ce cours constitue le préambule nécessaire pour le cours de statistique au semestre 4. Le cours sera illustré par des modélisations et des simulations.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <p>Définition d'une probabilité. Opérations ensemblistes. Calculs élémentaires.</p> <p>Probabilités conditionnelles. Indépendance. Formule de Bayes, des probabilités totales.</p> <p>Probabilités sur un ensemble discret. Définition d'une variable aléatoire. Lois usuelles (uniforme, Bernoulli, binomiale, géométrique, de Poisson). Définition de l'espérance, des moments, de la variance.</p> <p>Couples de variables aléatoires finies. Loi du couple. Indépendance. Covariance. Lois marginales.</p> <p>Variable aléatoire continue sur \mathbb{R}. Fonction de répartition (définitions et propriétés). Fonction quantile. Transformation de lois. Notion de densité, d'espérance. Calculs élémentaires.</p> <p>Échantillon de variables discrètes. Famille de v.a. indépendantes et identiquement distribuées. Somme de variables discrètes. Loi géométrique.</p> <p>Échantillon de variables continues. Loi du maximum, loi du minimum d'un échantillon. Somme de variables continues. Introduction à la loi des grands nombres.</p>			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre et maîtriser la notion de probabilité et de variable aléatoire (simple ou en couple - discrète ou continue). • Reconnaître des lois usuelles simples et connaître leurs propriétés. • Être capable de faire des calculs simples d'espérance, de probabilités (en discret et en continu). • Comprendre et maîtriser la notion d'échantillon, nécessaire en statistique. 			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p><i>Statistique et probabilités en économie-gestion</i>, Christophe Hurlin - Valérie Mignon, Dunod (Coll. Openbook).</p>			
<p>EVALUATION</p>			
<p>Session 1 - Contrôle continu : évaluations en TD ; Contrôle final : 1 examen</p>			
<p>Session 2 - La note de l'EC est la moyenne de la note de contrôle continu et du contrôle final en session 1.</p>			

3EME3174	Algèbre	RAIMOND Olivier oraimond@u-paris10.fr	12 h CM 24 h TD Semestre 3
-----------------	---------	---	---

OBJECTIF

Ce cours a pour objet l'étude des espaces vectoriels dans le cas de la dimension finie. Nous nous concentrons sur les dimensions 2 et 3. Nous étudions les systèmes d'équations linéaires, les applications linéaires et leurs liens avec le calcul matriciel. Nous donnons les formules de changements de base, que nous appliquons à la diagonalisation de matrices.

COMPETENCES VISEES

Savoir utiliser la structure d'un espace vectoriel, résoudre des systèmes d'équations linéaires, exploiter le calcul matriciel. Maîtriser les formules de changements de base et savoir diagonaliser une matrice quand elle est diagonalisable.

Programme * Structure d'espace vectoriel * Résolution de système d'équations linéaires * Formule de changement de base * Applications linéaires et représentation matricielle * Calcul de déterminant * Éléments propres et diagonalisation

Session 1	NF=(CC+2*EX)/3 (coef 1 pour le CC et 2 pour l'examen)
Session 2	NF=(CC+2*EX)/3 (coef 1 pour le CC et 2 pour l'examen)

3EME4267	MI-Algèbre S4	MILLER Luc luc.miller@u-paris10.fr	CM 18h TD 36h Semestre 4
Complément de titre : Orthogonalité et diagonalisation.			
<p>OBJECTIFS</p> <p>Ce cours prend la suite du cours d'algèbre linéaire du S3 de la Licence MIASHS. Il introduit à l'algèbre bilinéaire sur les espaces vectoriels, dans le cas des vecteurs à n composantes réelles. Les projections orthogonales, la réduction des matrices et les formes quadratiques sont des outils essentiels des mathématiques appliquées, notamment en statistiques, en systèmes dynamiques et en optimisation. L'objectif du cours est d'en permettre une bonne maîtrise en reliant leurs différents aspects : géométrie, fonctions vectorielles, matrices, propriétés algébriques et calcul explicite. Ce cours répondra par exemple à deux questions très éloignées à première vue. Lorsqu'un système d'équations linéaires n'a pas de solution, comment définir et calculer les inconnues qui réalisent l'erreur la plus petite ? Quelle est la forme de l'image d'une sphère par une application linéaire inversible ?</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orthogonalité et projections • Valeurs et vecteurs propres • Déterminant et polynôme caractéristique • Formes quadratiques et diagonalisation des matrices symétriques. 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détermination d'une base orthonormée d'un sous-espace vectoriel et de la matrice de projection orthogonale sur cet espace. • Résolution des systèmes d'équations linéaires par la méthode des moindres carrés (régression linéaire). • Détermination des valeurs et vecteurs propres. Calcul des puissances d'une matrice par diagonalisation. • Caractérisations d'une matrice symétrique définie positive. Minimisation de la somme de sa forme quadratique associée et d'une forme linéaire. 			
<p>Liens internet partageant certains thèmes avec le cours :</p> <p>Université en Ligne : Forme bilinéaire, forme quadratique sur \mathbb{R} et \mathbb{C} http://uel.unisciel.fr/mathematiques/formes1/formes1/co/formes1.htm</p> <p>Université en Ligne : Réduction des matrices : diagonalisation des endomorphismes et des matrices http://uel.unisciel.fr/mathematiques/reducmat1/reducmat1/co/reducmat1.html</p> <p>Université en Ligne : Déterminant http://uel.unisciel.fr/mathematiques/determinant1/determinant1/co/determinant1.html</p>			
<p>Evaluation session 1 : Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : des épreuves de contrôle continu (50% de la note) Pendant la session d'examens : un examen terminal (50% de la note)</p> <p>Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Un examen terminal (100% de la note)</p>			
<p>Evaluation session 2 : Un examen terminal (100% de la note)</p>			

3EEG3010	Histoire des Faits Economiques : Une histoire de la croissance	BAUBEAU Patrice patrice.baubeau@u-paris10.fr	24h CM Semestre 3
<p>OBJECTIFS</p> <p>L'objectif de ce cours est d'acquérir une compréhension à la fois historique et économique des transformations intervenues depuis la fin du XVIII^e siècle. Nous présenterons ainsi les modèles « standards » de la transformation des économies, l'apparition de la croissance économique moderne et sa diffusion progressive à la planète, le rôle de l'innovation, des guerres, des crises et des phénomènes démographiques. Ce faisant, nous aborderons à la fois des cas singuliers et des auteurs qui ont contribué à améliorer notre compréhension de ces phénomènes, sans dissimuler la variété des interprétations.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les trois révolutions : une perspective en (très) longue durée 2. La révolution industrielle 3. La révolution industrielle britannique 4. La diffusion de l'industrie moderne dans le monde atlantique 5. De la croissance ancienne à la croissance moderne 6. Les impérialismes 7. Crises et « destruction créatrice » 8. La première mondialisation : mesure, bilan, échec 9. L'âge d'or de la croissance occidentale 10. Sous-développement, mal-développement, pays émergents 11. Préparation à l'examen 12. Conclusions 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <p>Culture générale sur la croissance économique en longue durée Rapprochement entre l'histoire et les concepts de l'économie Grands repères historiques Principes de la lecture et de l'analyse des tableaux de données et des graphiques macroéconomiques Travail de la synthèse et de l'expression écrite</p>			
<p>BIBLIOGRAPHIE</p> <p>Jacques Brasseul, <i>Histoire des faits économiques</i>, tome 2, De la Révolution industrielle à la première guerre mondiale, Paris, Armand Colin, diverses éditions. Jacques Brasseul, <i>Histoire des faits économiques</i>, de la Grande guerre au 11 septembre, Paris, Armand Colin, diverses éditions. François Crouzet, <i>Histoire de l'économie européenne</i>, 1000-2000, Paris, Albin Michel, 2010. Philippe Norel, <i>L'invention du marché. Une histoire économique de la mondialisation</i>, Paris, Seuil, 2004. Jean-Charles Asselain, <i>Histoire économique. De la révolution industrielle à la première guerre mondiale</i>, Paris, Presses de la FNSP & Dalloz, 1985. Patrick Verley, <i>La Révolution industrielle</i>, Paris, Gallimard, 1997.</p>			
<p>EVALUATION</p>			
Session 1	Examen écrit en 2h00 avec, au choix, 4 questions de cours parmi 6 ou une composition		
Session 2	Examen écrit en 2h00 avec, au choix, 4 questions de cours parmi 6 ou une composition		

3EEC4A20	Probabilités et Statistique (S4)	MESNAGER Laurent mesnager@u-paris10.fr	Semestre 4 CM 18h TD 18h
<p>OBJECTIF</p> <p>Le cours est une initiation à la théorie des probabilités et à l'inférence statistique.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition d'une probabilité. Opérations ensemblistes. Calculs de probabilités. • Probabilités conditionnelles. Indépendance. Formule de Bayes, des probabilités totales. • Variable aléatoire discrète : loi de probabilité, espérance. • Variable aléatoire continue : fonction de répartition. fonction quantile, densité de probabilité, espérance, transformation de loi. • Couples de variable aléatoires finies : loi jointe, lois marginales, indépendance, covariance. • Échantillon de variables aléatoires, distributions d'échantillonnage : moyenne empirique, fréquence empirique, variance empirique • Introduction à l'estimation : estimation ponctuelle d'une moyenne, d' une proportion et d'une variance. Intervalle de confiance sur une moyenne et sur une proportion • Test de conformité sur une moyenne et sur une proportion 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir identifier dans un énoncé littéral les événements considérés et les probabilités à calculer • Savoir calculer des probabilités d'événements • Savoir identifier la loi de probabilité d'une variable aléatoire • Savoir calculer les moments d'une variable aléatoire • Savoir identifier un contexte statistique, poser une question statistique et choisir la méthode statistique à mettre en œuvre. • Savoir déterminer un intervalle de confiance • Savoir-faire un test de conformité 			
<p>EVALUATION</p>			
<p>Session 1 La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).</p>			
<p>Session 2 La note finale est la moyenne entre la note de travaux dirigés (50%) et la note de l'épreuve sur table de deux heures (50%).</p>			

3EME4268	MI-Simulation stochastique S4	DESGRAUPES Bernard bernard.desgraupes@u-paris10.fr	TD 18h Semestre 4
<p>OBJECTIF Le cours introduira les notions de base pour la simulation de phénomènes aléatoires et d'échantillons sur ordinateur.</p>			
<p>PLAN DU COURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initiation au logiciel R • Exemples d'utilisation de la simulation (files d'attente, gestion de stock, calcul numérique) • Générateurs de nombres au hasard • Techniques de simulation d'échantillons • Méthodes de Monte-Carlo • Tests d'adéquation 			
<p>COMPETENCES VISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des techniques numériques de simulation et d'échantillonnage 			
<p>Evaluation session 1 : Contrôle continu (50% de la note) et examen terminal (50% de la note)</p>			
<p>Evaluation session 2 : Examen terminal (100% de la note)</p>			

3EME4269	MI-Analyse S4	MARY Xavier	CM 12h
-----------------	---------------	--------------------	---------------

		xavier.mary@u-paris10.fr	TD 24h Semestre 4
OBJECTIFS			
L'optimisation est désormais un outil privilégié des sciences humaines et sociales. Ce cours présente les fondamentaux d'optimisation des fonctions à plusieurs variables, dans le cas des fonctions continues puis différentiables, avec ou sans contraintes.			
PLAN DU COURS			
<ul style="list-style-type: none"> • Rappels sur l'optimisation dans R • Optimisation continue sur un compact de \mathbb{R}^n • Optimisation différentiable sur un ouvert de \mathbb{R}^n • Compléments dans le cas convexe • Optimisation sous contraintes linéaires 			
COMPETENCES VISEES			
<ul style="list-style-type: none"> • Bien différencier les méthodes d'optimisation suivant le domaine : est-il ouvert ? Convexe ? Compact ? • Savoir calculer les points critiques et leur nature • Connaître les différentes méthodes d'optimisation sous contraintes linéaires (substitution, Lagrangien) 			
Évaluation session 1 :			
Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances :			
Pendant le semestre : des épreuves de contrôle continu (50% de la note) ;			
Pendant la session d'examens : un examen terminal (50% de la note).			
Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire :			
Un examen terminal (100% de la note).			
Évaluation session 2 : Un examen terminal (100% de la note)			

3EEC4A19	Marketing	Carole GODARD carole.godard@u-paris10.fr	Semestre 4
-----------------	-----------	--	-------------------

			24 h CM
OBJECTIFS			
Le cours d'initiation au marketing, uniquement dispensé en cours magistral, a une durée de 24 heures. Il s'agit d'une première approche du marketing avec ses concepts clés et ses fondements.			
COMPETENCES VISEES			
A l'issue du cours, les étudiants doivent parfaitement maîtriser toutes les bases du marketing et être sensibilisés à la démarche et aux méthodes rigoureuses de la discipline.			
PLAN DU COURS			
<p>1) Construire une stratégie marketing Segmenter le marché : les différents critères de segmentation La stratégie de ciblage Le positionnement : objectifs, mise en œuvre, difficultés ...</p> <p>2) Opérationnalisation de la stratégie marketing à travers le marketing mix La politique de produit : définition, gamme, marque, packaging, innovation ... La politique de prix : méthodes de fixation des prix, variations de prix ... La politique de distribution : les réseaux de distribution, la gestion d'un réseau, la force de vente La politique de communication : les différents outils de communication, la communication publicitaire</p> <p>3) Le comportement du consommateur Comprendre le consommateur Notions de besoin, attitude, motivations ... Les critères de choix dans la décision d'achat</p> <p>4) Les études marketing Les méthodologies d'études marketing : méthodes qualitatives vs quantitatives Comprendre la finalité des études marketing</p>			
BIBLIOGRAPHIE			
<p>- Lendrevie J. et Lindon D. (2014), Mercator, Dalloz.</p> <p>- Kotler P., Keller K. et Manceau D. (2012), Marketing Management, Pearson</p>			
Revues			
Marketing Magazine, Stratégies, Management, Enjeux les Echos, LSA, Point de vente			
EVALUATION			
Session 1 : Le cours donne lieu à un examen terminal sous forme de QCM			
Session 2 : Examen écrit lors de la session 2			

3EEC4170	Microéconomie C : Concurrence imparfaite et théorie des jeux	Eric LANGLAIS	SEMESTRE 4 36h CM
OBJECTIFS Le cours introduit les concepts et outils pertinents pour analyser le fonctionnement des marchés de concurrence imparfaite. Après des rappels sur la concurrence pure et parfaite, on introduit (chap. 1) une structure de marché qui lui est diamétralement opposée : le monopole). On présente ensuite des éléments de théorie des jeux (chap. 2) nécessaires pour aborder la « concurrence oligopolistique » (chap. 3). Une introduction à la problématique de la différenciation conclut cet enseignement (chap. 4)			
COMPETENCES VISEES Les compétences visées sont donc : (1) l'approfondissement de l'apprentissage des fondements de l'économie de la concurrence, (2) la compréhension des principes de la formation des prix en concurrence imparfaite et (3) la maîtrise des bases de l'économie industrielle et de l'économie de la réglementation.			
PLAN DU COURS <u>Introduction générale et rappels</u> <u>Chapitre 1 : La théorie du monopole</u> Section 1 – le monopole pur 1.1 définition et causes d'un monopole / 1.2 tarification et équilibre du monopole 1.3 multi-sites; multi-produits / 1.4 discriminations tarifaires Section 2 – le contrôle des monopoles publics 2.1 la régulation d'un monopole public / 2.2 la déréglementation des monopoles publics <u>Chapitre 2 : Défauts de coordination et comportements stratégiques</u> Section 1 – la notion de jeu 1.1 définition et représentation / 1.2 notion d'information et typologie / 1.3 actions et stratégies Section 2 – jeux simultanés en information complète 2.1 équilibre de Nash / 2.2 existence, optimalité Section 3 – Quelques exemples de jeux simultanés 3.1 le dilemme du prisonnier / 3.2 la dominance itérée : la bataille de la mer de Bismarck 3.3 les porcs en caisse, la bataille des sexes et la coordination ordonnée 3.4 le jeu de la poule mouillée et les stratégies mixtes Section 4 – jeux séquentiels en information complète Section 5 – Quelques exemples de jeux séquentiels Section 6 – Les jeux répétés <u>Chapitre 3 : La théorie des oligopoles</u> Section 1 – la concurrence en « petit nombre » 1.1 définition d'un oligopole / 1.2 concurrence en quantité (Cournot) / 1.3 concurrence en prix Section 2 - extensions 2.1 entrée séquentielle (Stackelberg) / 2.2 ententes et cartels <u>Chapitre 4 : La différenciation des produits</u> Section 1 – le modèle de Hotelling 1.1 en présence de localisations / 1.2 endogènes / 1.3 comparaison avec l'optimum social Section 2 – le modèle de Salop 2.1 équilibre en prix / 2.2 équilibre avec libre entrée / 2.3 comparaison avec l'optimum social			
BIBLIOGRAPHIE Mas-Colell A., Whinston M. & Green J., <u>Microeconomic Theory</u> , Oxford University Press, 1995. Pierre PICARD, <u>Eléments de microéconomie</u> , Ed. Monchrétien. Robert PINDICK et Daniel RUBINFELD, <u>Microéconomie</u> , Pearson Education. Eric RASMUSEN, <u>Jeux et information (Introduction à la théorie des jeux)</u> , Ed. De Boeck Université. Hal VARIAN, <u>Introduction à la microéconomie</u> , Ed. De Boeck Université. Hal VARIAN, <u>Théorie microéconomique</u> , Ed. De Boeck Université. Murat YILDIGLOZU, <u>Introduction à la théorie des jeux</u> , Dunod, 2003. Etienne WASMER, <u>Principes de microéconomie - Méthodes empiriques et théories modernes</u> , Pearson Education.			
EVALUATION			
Session 1	Contrôle continu : résulte de plusieurs exercices notés réalisés en séances de TD.		
	Contrôle final : Le cours donne lieu à un examen terminal écrit, lors de la session de janvier		
Session 2	Examen écrit lors de la session de juin.		

CODE APOGEE Complété par administration	Intitulé du cours Macroéconomie ouverte	Nom des intervenants Hamza Bennani, Cécile Couharde et Gilles de Truchis	Nombre d'heures et semestre(s) concerné(s) 36h CM, 16h TD, S2
OBJECTIFS Ce cours s'attache à comprendre le fonctionnement des économies nationales et l'efficacité des politiques économiques dans un cadre d'ouverture commerciale et financière internationale.			
COMPETENCES VISEES A l'issue du cours, l'étudiant saura : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lire et construire une balance des paiements ; <input type="checkbox"/> Analyser les évolutions du taux de change, des taux d'intérêt, de la balance courante, des flux de capitaux et de l'activité économique d'une petite économie ouverte ; <input type="checkbox"/> Décrire les principaux mécanismes de transmission macroéconomiques dans une économie ouverte ; <input type="checkbox"/> Comprendre les modèles macroéconomiques de base et les enjeux de politiques économiques en économie ouverte. 			
PLAN DU COURS Chapitre 1. L'OUVERTURE AUX MARCHES DES BIENS ET DES CAPITAUX Chapitre 2. LE CADRE COMPTABLE EN ECONOMIE OUVERTE Chapitre 3. L'AJUSTEMENT DU MARCHÉ DES BIENS EN ECONOMIE OUVERTE Chapitre 4. LE REVENU NATIONAL EN ECONOMIE OUVERTE Chapitre 5. LA POLITIQUE MACROECONOMIQUE EN ECONOMIE OUVERTE: LE MODELE DE MUNDELL FLEMING Chapitre 6. LES REGIMES DE CHANGE			
BIBLIOGRAPHIE / SITOGGRAPHIE Aglietta, M. 1997. <i>Macro-économie internationale</i> , Editions Montchrestien. Hairault, J. O. 2000. <i>Analyse macroéconomique</i> Tome 1, Editions La découverte. De Grauwe, P. 2014. <i>Economics of Monetary Union</i> , 10 ^e édition, Oxford University Press. Blanchard, O, Cohen, D. et Johnson, D. 2010. <i>Macroéconomie</i> , 6 ^{ème} édition, Editions Pearson			
EVALUATION			
Session 1	Contrôle continu 1 examen terminal (50%) 2 notes deTD (50%)		
	Contrôle final 1 examen terminal (100%)		
Session 2	1 examen terminal		

3EME4870	Professionnalisation, CV et métiers S4	Xavier GUEZOU	Semestre 4 12h TD
OBJECTIFS			
Connaissance des métiers des mathématiques et de l'informatique. Construire son CV en fonction du métier visé.			
EVALUATION			
Session 1	Pour les étudiants inscrits en formule standard de contrôle de connaissances : Pendant le semestre : une épreuve contrôle continu finale consistant en rendu de dossier et soutenance orale. (100%) Pour les étudiants inscrits en formule dérogatoire : Rendu d'un dossier et soutenance orale pendant la période d'examen (100%). Prendre contact avec l'enseignant responsable dès le début du semestre.		
Session 2	Rendu d'un dossier et soutenance orale pendant la période d'examen		

3ESA3005 & 3ESA4004	Langue écrite anglaise : thème économique 1 ENSEIGNEMENT NON ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS ERASMUS	Mme Morrissey	18 h TD Semestres 3 et 4
------------------------	---	---------------	-------------------------------------

PLAN DU COURS

Les textes à traduire traiteront de l'actualité économique, en parallèle avec les grands axes de réflexion étudiés en cours de terminologie économique, mais aussi de questions politiques, sociales et culturelles de manière à élargir les connaissances lexicales des étudiants à d'autres domaines, dans les deux langues. L'enseignement comportera le rappel des règles grammaticales de la langue anglaise en fonction des besoins constatés dans le cadre du travail en groupe.

S3 : travail sur des textes autour du thème BUSINESS (cf. terminologie économique S3)

S4 : travail sur des textes autour des thèmes MONEY et BANKING (cf. terminologie économique

BIBLIOGRAPHIE

- Dictionnaire bilingue : *Robert et Collins*. - Dictionnaire unilingue: *Shorter Oxford English Dictionary*.

- ROTGE, W. & MALAVIEILLE, M., *Bescherelle - Anglais : la grammaire*, Hatier, 2008.

EVALUATION

Session 1	Contrôle continu 2 épreuves écrites chaque semestre comptant chacune pour 50 % dans la moyenne (thème d'environ 200 mots). La participation et le travail personnel seront pris en compte dans le calcul de la moyenne finale.
Session 2	Contrôle final Epreuve écrite de 1h30 (thème d'environ 200 mots) pour chaque semestre

3ESA3009 & 3ESA4009	Langue écrite anglaise : version économique 1 ENSEIGNEMENT NON ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS ERASMUS	M. Moraly	18 h TD Semestres 3 et 4
------------------------------------	--	-----------	---

PLAN DU COURS

Le cours se décompose en 1 heure de version et 30 minutes de Q.C.M.

* Version : travail sur des textes d'anglais économique tirés de *The Economist* et de la presse économique et générale, américaine et britannique.

* Q.C.M. : le travail sera organisé autour de l'utilisation de l'ouvrage d'Alain Le Ho indiqué ci-dessous.

S3 : conjugaison, pp. 245-306 ; auxiliaires et modaux, pp. 167-245

S4 : mots-outils et adverbess, pp. 103-182 ; infinitif, pp. 103-182 ; formes en « ing », pp. 309-353

BIBLIOGRAPHIE

-- DELAUNAY, B. & LAURENT, N., *Bescherelle - La grammaire pour tous*, Hatier, 2012.

- REY, A., REY-DEBOVE, J. & ROBERT, P., *Le Petit Robert de la langue française*. Toute édition récente.

- DELMOTTE, A., *1000 QCM d'anglais*, Principes, 2011 (2ème éd.).

- LE HO, A., *Q.C.M. d'Anglais*, Ellipses, 1997.

EVALUATION

Session 1	2 épreuves écrites chaque semestre : - 1 version d'environ 250 mots (coefficient 2) ; - 1 Q.C.M. de 40 questions (120 pts > note sur 20 ; coefficient 1). - La participation et le travail personnel seront pris en compte dans le calcul de la moyenne finale. Contrôle final Epreuve écrite de 1h30 (version) pour chaque semestre.
Session 2	Epreuve écrite de 1h30 (version) pour chaque semestre.

3ESA3006 et 3ESA4005	Terminologie économique ENSEIGNEMENT NON ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS ERASMUS	Mme Harris	24 h TD Semestres 3 et 4
---------------------------------	--	------------	---

PLAN DU COURS

Un entraînement à la contraction de textes économiques tirés de la presse économique et générale, britannique et américaine, alterne avec l'étude raisonnée de la terminologie économique et le travail grammatical ciblé entamés l'année précédente dans le cours de terminologie économique de L1. Les chapitres indiqués ci-dessous renvoient au manuel utilisé.

S3 : Section III = BUSINESS (Business Units ; Business Growth ; Business Ethics)

S4 : Section V = MONEY & BANKING (Money ; Finance ; Insurance, Reinsurance)

BIBLIOGRAPHIE

- OFFERLE, B. & TROCHA-VANNORT, A., *English for Economics and Management*, Ellipses, 2007.

Cet ouvrage sera également utilisé en S5/S6. (obligatoire - **également utilisé en S5 et S6**)

EVALUATION

Session 1	Contrôle continu - 2 épreuves écrites chaque semestre comptant chacune pour 50 % dans la moyenne:
-----------	---

	<p>1/ Exercices divers portant sur le programme de terminologie économique à mi-semestre. 2/ Contraction de texte économique (environ 900 mots, à résumer à 30% de sa longueur initiale) en fin de semestre. - La participation et le travail personnel seront pris en compte dans le calcul de la moyenne finale.</p>
	<p>Contrôle final Epreuve écrite de 1h30 pour chaque semestre portant sur les programmes indiqués.</p>
<p>Session 2 (Rattrapage juin)</p>	<p>Epreuve écrite de 1h30 pour chaque semestre portant sur les programmes indiqués.</p>

3ESA3007 et E3ESA4006	Civilisation américaine ENSEIGNEMENT NON ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS ERASMUS	MARREC Brigitte, M. Berrigaud	24 h TD Semestres 3 et 4
--------------------------	---	----------------------------------	-----------------------------

PLAN DU COURS

Ce cours fournira les grands repères de la construction de la nation américaine, des débuts de la colonisation au XVIIIème siècle au New Deal des années 1930. Il mettra l'accent sur les aspects de l'histoire économique, sociale, culturelle et politique qui permettent une meilleure compréhension du présent. Au niveau méthodologique et théorique, ce cours vise à consolider la technique de l'analyse de documents historiques abordée en L1, et à développer la réflexion critique en sensibilisant les étudiants aux enjeux des débats historiographiques. Ce cours étant en anglais, il renforcera le travail linguistique effectué dans les autres enseignements. Le programme se répartira ainsi :

* S3 : XVIIè-XIXè (des premières colonies à l'éclatement de l'Union).

* S4 : XIXè-XXè (de la Guerre de Sécession à la Grande Dépression et au New Deal).

En L3, l'étude des Etats-Unis se poursuivra et couvrira la période allant des années 1940 à nos jours.

BIBLIOGRAPHIE

- BRINKLEY Alan, *The Unfinished Nation: A Concise History of the American People*, New York, McGraw Hill, édition au choix.

EVALUATION

Session 1	Contrôle continu - 2 épreuves écrites chaque semestre comptant chacune pour 50 % dans la moyenne (commentaire de texte ou essai, et questions de cours). - La participation et le travail personnel seront pris en compte dans le calcul de la moyenne finale.
Session 2	Contrôle final Epreuve écrite de 1h30 pour chaque semestre portant sur les programmes indiqués.. Epreuve écrite de 1h30 pour chaque semestre portant sur les programmes indiqués.

3ESA3008 et 3ESA4007	Communiquer à l'oral en anglais ENSEIGNEMENT NON ACCESSIBLE AUX ETUDIANTS ERASMUS	Lecteurs	18 h TD Semestres 3 et 4
-------------------------	--	----------	-----------------------------

PLAN DU COURS

S3 : « Speaking with Expression »

Entraînement à la prise de parole en continu en anglais. Points spécifiques du programme ce semestre :

- débit expressif et authentique en anglais (accent de phrase ; intonation ; pauses ; expressivité) ;
- introduction à la prise de parole devant un auditoire (le gestuel, le regard) ;
- prendre la parole sans préparation, construire un raisonnement à partir d'un document visuel (peinture, photographie, couverture de magazine, etc.) ;
- répondre aux questions en temps réel.

S4 : « Public speaking »

A partir des acquis du premier semestre, on s'intéressera plus particulièrement à la prise de parole dans une situation formelle :

- discours persuasifs ;
- « mini-debates » ;
- prise de parole sans préparation ;
- répondre à des questions en temps réel.

BIBLIOGRAPHIE

Pas de bibliographie spécifique. Il est néanmoins vivement recommandé de lire la presse et d'écouter les radios anglophones régulièrement :

- Radio 4 (anglais britannique) : <http://www.bbc.co.uk/radio4/>
- RTE radio (anglais d'Irlande) : <http://www.rte.ie/radio/>
- NPR (anglais américain) : <http://www.npr.org/>
- ABC (anglais australien) : <http://www.abc.net.au/>

EVALUATION

Session 1	La moyenne de chaque semestre sera calculée sur cette base : - 2 discours prononcés lors des TD : 40% ; 40%. (certains pourront être préparés à l'avance à la maison) ; - participation aux autres activités d'entraînement proposées pendant les cours : 20%.
Session 2 (Rattrapage juin)	Contrôle final Préparation en temps limité (15 minutes) d'un discours persuasif sur un sujet imposé (choix entre 2 sujets) qui sera ensuite présenté à un lecteur (10 minutes) puis suivi d'un entretien. Préparation en temps limité (15 minutes) d'un discours persuasif sur un sujet imposé (choix entre 2 sujets) qui sera ensuite présenté à un lecteur (10 minutes) puis suivi d'un entretien.

Annexe 2 : Spécifications sur la mention Langue et sociétés du monde anglophone

Responsable pédagogique, pôle anglais : Mme B. MARREC

Site du Département d'Etudes Anglophones (EAA) : <http://anglais.u-paris10.fr/>

Page de la « bi-licence » : <http://anglais.u-paris10.fr/spip.php?rubrique227>

Secrétariat « bi-licence » pôle anglais :	M. Bennaceur		
	bât. V	Bureau : V 133	Tel. : 01 40 97 47 07
Secrétariat LCE Etudes anglophones L1 :	Mme Angely		
	bât. V	Bureau: V 133	Tel. : 01 40 97 76 24
Secrétariat LCE Etudes anglophones L2 :	M. Bennaceur		
	bât. V	Bureau : V 133	Tel. : 01 40 97 47 07
Secrétariat LCE Etudes anglophones L3:	Mme Adjadji		
	bât. V	Bureau: V 131	Tel. : 01 40 97 58 63
Centre de ressources langues (LANSAD : <i>langues pour spécialistes des autres disciplines</i>)			
Secrétariat CRL :	M. Gripon		
	bât. V	Bureau: R 12	Tel. : 01 40 97 49 09
Responsable administrative	Mme Labrosse		
	bât. V	Bureau: R 12	Tel. : 01 40 97 73 46

Répartition des ECTS dans le cadre de la bi-licence :

Les enseignements de la *Licence Economie/Gestion, Langues et sociétés du monde anglophone* se déploient sur les trois années de Licence selon le même schéma de 3 UE valant 13.5 ects pour la (ou les) langue(s).

- ENSEIGNEMENTS DE GESTION ET D'ÉCONOMIE	:	16.5 ECTS / semestre
- ENSEIGNEMENTS DE LANGUE(S)	:	13.5 ECTS / semestre

Maquette

L2 S3	Complémentaire	Thème journalistique	1.5	3ESA3005	1h30
		Version/QCM	1,5	3ESA3009	1h30
		Terminologie	1,5	3ESA3006	2h TD
		Histoire US	4.5	3ESA3007	2h TD
	Pré-professionnalisation	Oral	1,5	3ESA3008	1h30
	<i>Approfondissement Ang. ou LV2</i>	<i>Appr. LV1 ou LV2</i>	3		1h30
L2 S4	Complémentaire	Thème journalistique	1.5	3ESA4004	1h30
		Version/QCM	1,5	3ESA4009	1h30
		Terminologie	1,5	3ESA4005	2h TD
		Histoire US	4.5	3ESA4006	2h TD
	Pré-professionnalisation	Oral	1,5	3ESA4007	1h30
	<i>Approfondissement Ang. ou LV2</i>	<i>Appr. LV1 ou LV2</i>	3		1h30
L2 S3	Complémentaire	Thème journalistique	1.5	3ESA3005	1h30

Les UE « complémentaires » et « pré-professionnalisation » sont spécifiques à la *Licence Economie/Gestion, Langue et sociétés du monde anglophone*. Les UE « Approfondissement de l'anglais ou LV2 », gérées par l'UFR LCE, accueillent des étudiants inscrits dans diverses formations.

INSCRIPTIONS PEDAGOGIQUES dans les cours de LANGUES : ANGLAIS et LV2

En plus de l'inscription pédagogique dans les secrétariats de l'UFR SEGMI (bâtiment G) pour les enseignements d'économie et de gestion, les étudiants doivent effectuer une inscription pédagogique dans les secrétariats de l'UFR LCE (Langues et Cultures Etrangères) au bâtiment V pour les enseignements de langue(s).

L'inscription dans les groupes de TD d'anglais de L1 et L2 spécifiques à la « bi-licence » (UE « complémentaire » et UE « pré-professionnalisation » -voir tableau p. 2) se fait en début d'année universitaire au secrétariat de la « bi-licence » dans l'UFR LCE (bât. V, bur. V 133). Cette inscription vaut pour l'année.

L'UE « Approfondissement de l'anglais ou LV2 » regroupe des étudiants inscrits dans diverses formations. Le choix d'un approfondissement de l'anglais ou d'une LV2 se fait pour l'année. On ne peut pas prendre un semestre d'approfondissement de l'anglais et un semestre de LV2 (ou vice versa). Il est également vivement conseillé de poursuivre l'étude d'une LV2 jusqu'à la validation d'un niveau C1 avant de changer de choix. Mais il est cependant possible de choisir une LV2 en 1^{ère} année et un approfondissement de l'anglais en 2^{ème} année (ou vice versa).

En ce qui concerne l'approfondissement de l'anglais, chaque semestre il faudra choisir un cours dans la

liste proposée, et chaque semestre il faudra s'inscrire dans le cours choisi (sous réserve de places disponibles) au secrétariat de L1 ou de L2 (bur. V 133) ou de L3 (bur. V 131) du Département d'Etudes Anglophones (UFR LCE). La liste de ces cours, ré-actualisée chaque année, est affichée sur le panneau réservé aux « Bi-licences » au rez-de-chaussée du bâtiment V (couloir à gauche en entrant), ainsi que sur la page des « Bi-licences » sur le site du Département d'Etudes Anglophones (<http://anglais.u-paris10.fr>). Les descriptifs des cours sont disponibles sur le site du Département d'Etudes Anglophones (voir le livret pédagogique).

En ce qui concerne la LV2, un choix est possible entre différents niveaux de différentes langues : allemand, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. Le choix de la langue vaut pour l'année. Il n'est pas possible de faire un semestre d'une langue, puis d'une autre. Les inscriptions s'effectuent néanmoins chaque semestre (les horaires des groupes pouvant changer d'un semestre à l'autre) au secrétariat du CRL (Centre de Ressources Langues) au bâtiment V en R 12.

Sauf en ce qui concerne les enseignements d'anglais de L3 spécifiques à la « bi-licence » (qui ont lieu au bâtiment G), toutes les informations relatives aux enseignements d'anglais et de LV2 (calendriers des examens approfondissement de l'anglais et LV2 etc) sont affichées au bâtiment V et sur le site de l'UFR LCE, ces cours ayant lieu au bâtiment V. Des informations peuvent également être mises sur le site du Département d'Etudes Anglophones, notamment sur la page des « Bi-licences », sur l'espace numérique de travail (ENT) des étudiants ou via « Coursenligne ».

**Annexe 3 : Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences
2014-
2018**

Modalités approuvées par le CEVU du 30 juin 2014

Pour chaque diplôme de licence ou de master, les informations concernant les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont adoptées en Conseil d'UFR et transmises au Conseil des Études et de la Vie Universitaire (CEVU), avant d'être validées par le Conseil d'Administration (CA), ce avant le commencement de l'année universitaire. Ces informations concernant les modalités de contrôle figurent dans la brochure présentant les contenus d'enseignement de chaque diplôme. Des rectifications, pour répondre à des situations particulières liées aux changements des textes réglementaires relatifs aux diplômes de Licence et Master, peuvent être proposées par les UFR pour adoption par les instances de l'université **au plus tard avant la fin du premier mois d'enseignement suivant le début** de l'année universitaire.

L'exposé des formules de contrôle des connaissances et des compétences décrit, pour chaque étudiant et pour chaque étape de diplôme, les modalités générales de son évaluation.

Trois formules peuvent être appliquées :

1. La formule standard de contrôle des connaissances et des compétences :

Elle s'applique à tous les étudiants inscrits dans une formation diplômante de Licence ou de Master à l'université Paris Ovest, à l'exception de ceux qui préparent leur(s) diplôme(s) dans le cadre de l'enseignement à distance et sauf situation particulière donnant droit à la formule dérogatoire. Pour chaque élément pédagogique (Unité d'Enseignement - UE ou Élément Constitutif - EC) au niveau duquel s'opère l'évaluation de l'étudiant, la formule d'examen standard peut comporter un ou deux volets selon la période à laquelle se déroule l'examen, selon l'élément pédagogique concerné et se décomposant comme suit : (1) a) *le contrôle continu* ou b) *le contrôle en cours de formation*¹, et (2) *le contrôle terminal*. Lorsque les deux volets sont présents, leur pondération respective est fixée par l'équipe de formation.

(1) Les contrôles se déroulant au cours d'une période semestrielle d'enseignement

Ceux-ci peuvent prendre deux formes :

1a) Le contrôle continu est composé **de plusieurs** épreuves qui visent à vérifier ponctuellement les acquis de l'étudiant. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant.

1b) Le contrôle en cours de formation est composé d'une seule situation d'évaluation visant à évaluer les compétences acquises à la fin d'un cycle d'enseignement. Ce CCF est organisé et corrigé par l'enseignant dans le cadre des groupes qui composent la population inscrite à l'élément pédagogique. Celui-ci peut prendre différentes formes : épreuve sur table, devoir, dossier, mémoire, compte-rendu de stages, etc. Parmi les modalités du CCF, certaines peuvent prendre la forme d'un contrôle organisé sous la direction du responsable de l'équipe pédagogique, commun donc à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

¹ Le contrôle en cours de formation (CCF) est un mode d'évaluation certificateur de compétences **terminales**. Les situations d'évaluation sont réalisées par les formateurs eux-mêmes, et se déroule en une seule fois à la fin de la période d'enseignement définie par la maquette et l'emploi du temps du diplôme. Le CCF n'exclue pas le fait qu'une ou plusieurs évaluations formatives peuvent être mises en œuvre tout au long du cycle de formation.

(2) Les contrôles se déroulant après la période semestrielle d'enseignement

Cette forme de contrôle se déroulant après une période de révision d'une semaine minimum².

Le contrôle (ou examen) terminal est une épreuve récapitulative, portant donc sur l'ensemble du programme, qui se déroule à la fin de l'enseignement. Cette épreuve finale prend alors la forme d'un *examen de fin de semestre* communément appelé *partiel* (épreuve sur table), commun à tous les étudiants inscrits à l'élément pédagogique.

Dans tous les cas, les formateurs informent les étudiant(e)s de la période prévue pour chaque mode de contrôle, des compétences à évaluer, des conditions de l'évaluation, des critères d'évaluation (exigences et indicateurs).

Note : Conformément à l'Arrêté Licence du 1^{er} Août 2011 (Art. 11), trois formules de contrôle des connaissances peuvent donc être identifiées : (1) le contrôle continu (la note finale est la note moyenne de l'ensemble des évaluations) ou le contrôle en cours de formation (la note finale), (2) l'examen terminal (une seule épreuve lors d'une session d'examen programmée au même moment pour l'ensemble des étudiants inscrits à l'élément pédagogique), et (3) une formule « mixte » associant contrôle continu ou contrôle en cours de formation et examen terminal (les deux étant clairement dissociés et la pondération (e.g., 50%-50% ; 60%-40% ; etc.) respective de ces deux modalités étant clairement définies également à l'avance (cf. livret pédagogique).

2. La formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance :

Elle s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à l'université Paris Ouest dans le cadre de l'EAD. Pour tous les éléments constitutifs de l'étape de diplôme ou du diplôme, la ou les formules d'examen mises en œuvre parmi les trois décrites supra seront précisées dès le début de l'année universitaire dans le livret pédagogique délivré aux étudiants.

3. La formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences:

Elle s'applique aux étudiants qui sont dispensés d'assiduité aux enseignements présentiels.

Pour tous les éléments pédagogiques de l'étape de diplôme ou du diplôme auxquels est inscrit l'étudiant, elle prend la forme d'un *examen terminal*.

Les conditions de dispense d'assiduité doivent figurer dans le livret de l'étudiant. Ces conditions sont en conformité avec le cadre général qui a été approuvé par les instances de l'université. À ce titre, le CA fixe, sur proposition du CEVU, les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau.

En cas de changement important dans le cadre de vie de l'étudiant (e.g., signature d'un contrat de travail) au cours de l'année universitaire, l'étudiant aura la possibilité d'adresser au responsable pédagogique du diplôme, une demande de changement de statut dans un courrier manuscrit et signé, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives. En cas d'accord sur le changement de statut de l'étudiant, celui-ci sera définitif et ne pourra plus être changé.

• La session de rattrapage :

Excepté lorsque cette disposition n'est pas explicitement prévue dans les modalités propres à un diplôme particulier (e.g., UE professionnelles dans certains M2 en raison des périodes de stages parfois tardives), les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des enseignements de l'année sont convoqués à une deuxième session d'examen, dite session de rattrapage, où ils devront obligatoirement repasser tous les éléments pédagogiques qui n'ont pas été validés (voir modalités de validation ci-dessous).

Pour chaque élément pédagogique, et quel que soit le régime d'inscription de l'étudiant pour l'année universitaire en question, les modalités de contrôle (durée de l'épreuve, oral ou écrit ; contenus du programme exposé dans la brochure) en vigueur à la 2^e session dite « session de rattrapage » devront

² Cette période pourra exceptionnellement être calée sur les périodes de vacances universitaires lorsque le calendrier de l'année universitaire le rendrait nécessaire. Cette adaptation ne pourra cependant être proposée qu'à partir d'une période de coupure supérieure à une semaine.

figurer dans la brochure présentant les contenus d'enseignement de chaque diplôme, celle-ci devant être soumise à examen et validée par les instances de l'université au début de chaque année universitaire.

La période pendant laquelle se déroulera les examens s'appliquant aux étudiants sera annoncée, au plus tard, en début de chaque année universitaire.

DES DISPENSES ET DES CREDITS ACQUIS

Les absences

Un étudiant reconnu absent au cours du semestre à plus de trois séances de TD organisés dans le cadre d'une UE ou d'un EC dont l'enseignement se déroule sur 12 séquences est déclaré défaillant à celui-ci, que l'absence soit justifiée ou non³. L'étudiant se verra alors attribuer le résultat **ABI** pour l'EC concerné.

Un étudiant reconnu absent à une épreuve terminale portant sur un élément constitutif d'une UE ou sur une UE, est déclaré défaillant à cet élément pédagogique, que l'absence soit justifiée ou non. Dans ce cas, l'étudiant se verra attribuer la note « **ABI** » pour l'UE concernée.⁴

Les dispenses

Un étudiant à qui on attribue une dispense pour un élément pédagogique particulier voit celui-ci neutralisé dans le calcul des résultats. La neutralisation se fait par affectation à l'élément pédagogique concerné d'un coefficient de pondération égal à zéro. Les crédits associés à cet élément ne sont acquis qu'à l'issue de la session d'examen qui se traduit par l'obtention par l'étudiant de l'UE, du semestre ou de l'année comprenant l'élément pédagogique en question. La dispense n'est valable que pour l'année universitaire correspondant à l'inscription administrative et pédagogique qui a été enregistrée pour l'étudiant.

La validation des acquis

L'étudiant qui bénéficie de validations d'acquis au titre d'éléments constitutifs ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés voit les crédits correspondants transférés. Les éléments pédagogiques ainsi validés sont neutralisés dans la détermination des résultats par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à zéro.

Dans le cas d'une « Validation d'Acquis Académiques », le cas le plus général sera celui du report global sur une étape du diplôme avec la note annuelle obtenue par l'étudiant dans son établissement d'origine.

Dans des cas particuliers, il pourra être également procédé au report des notes au titre d'éléments constitutifs ou d'unités d'enseignement acquis et capitalisés sur demande écrite de l'étudiant auprès du jury de l'année de diplôme correspondant et selon des règles qui pourront être définies par ce même jury.

³ Lorsque le volume horaire de l'UE ou de l'EC considéré est supérieur ou inférieur à 12 séquences (base 1 séquence hebdomadaire sur la base du calendrier universitaire), la règle des 25% d'absences (arrondies à l'entier inférieur) sera retenue. Par exemple, pour 10 séances de TD, le seuil sera fixé à $(10 * 25/100) = 2,5$. L'étudiant(e) sera déclaré(e) défaillant(e) à partir de la troisième absence.

⁴ Dans certaines formations, et sur la durée d'une année universitaire, (e.g., STAPS en cas de blessure et d'incapacité à pratiquer une activité physique) ou dans certaines circonstances (i.e., accident, longue maladie, ou affection chronique nécessitant une prise en charge régulière après avis du service médical de l'université), le jury pourra décider d'attribuer la note « **ABJ** » (i.e., Absence Justifiée). Cette notation permet le report automatique de la note de « 0 » et permet donc la compensation, ainsi que le calcul global de la moyenne.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN LICENCE

- La composition des unités d'enseignement

Disposition n°1 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants peut être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

- La détermination du résultat de l'étudiant

Disposition n°2 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux différents éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°3 : Les UE d'un même semestre se compensent entre elles, compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre).

En L1, L2 et L3, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre.

Disposition n°4 : Les premier et deuxième semestres de la licence se compensent. Il en est de même des troisième et quatrième semestres et des cinquième et sixième semestres.

Disposition n°5 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation, en tenant compte de la pondération qui a été affectée à chaque élément pédagogique.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

Sinon l'étudiant est *non admis* et déclaré *ajourné*.

Disposition n°6 : Si le résultat obtenu à un semestre est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci. Aucune mention n'est attribuée pour le résultat d'un semestre.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 mais que l'étudiant est admis à l'année, il est aussi déclaré admis par compensation au semestre considéré.

Si le résultat obtenu au semestre est inférieur à 10 et que l'étudiant est non admis à l'année, il est aussi déclaré non admis au semestre considéré.

Disposition n°7 : Si le résultat obtenu à une UE est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré *admis* à celle-ci. Néanmoins,

- Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 mais si l'étudiant est déclaré admis, par compensation ou non, au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *admis* par compensation à celle-ci.
- Si le résultat obtenu à une UE est inférieur à 10 et si l'étudiant est déclaré *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à celle-ci.
- Si le résultat à une UE ou à un EC est inférieur à 10, et qu'il est déclaré *non admis* en 1^{ère} session, la meilleure des notes obtenue entre la 1^{ère} et la 2^{ème} session (lorsque celle-ci existe et que l'étudiant est venu composer à la deuxième session) sera prise en compte pour le résultat global de l'étudiant et la tenue du jury se déroulant à l'issue de la 2^{ème} session.
- Si la compensation « intra UE » ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à l'un de ses EC, l'étudiant est déclaré *défaillant* à cette UE.
- Tout résultat « ABI » à un élément pédagogique particulier donne lieu à un résultat général de « *Défaillant* » au semestre en question (et *in fine*, à l'année universitaire).

Disposition n°8 : À l'issue de l'année de L3, si les trois années de Licence (L1, L2, L3) ont été validées par chacun des jurys d'années correspondant (i.e., chacune des trois années doit avoir été acquises par un résultat à l'année supérieur ou égal à 10). Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à la moyenne des trois années. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant chacune des moyennes annuelles qui entrent dans la structuration des parcours de formation. Les mentions suivantes pourront être attribuées.

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

- *La capitalisation des unités d'enseignement*

Disposition n°9 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci. Toute UE acquise confère à l'étudiant le nombre de crédits correspondants. Ces crédits sont acquis définitivement et capitalisables.

Disposition n°10 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables, dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC concerné est supérieure ou égale à 10.

- *La progression dans les parcours de formation*

Disposition n°11 : L'étudiant inscrit à une année n est autorisé à poursuivre à l'année n+1 dès lors qu'il est admis à l'année n.

L'étudiant inscrit à une année n et non admis à celle-ci est autorisé à poursuivre conditionnellement en année n+1 si et seulement s'il ne lui manque au maximum que la validation d'un seul semestre de l'année immédiatement inférieure (n).

Disposition n°12 : Le principe général retenu pour les Licences dans l'offre 2014-2019 à Paris Ouest est celui d'un système organisé autour d'UE « fondamentales » et d'UE « complémentaires ». En 1^{ère} année, l'étudiant qui s'est inscrit dans une mention ou organisée autour de ce principe peut se réorienter de droit vers une mention ou ayant fait partie du bloc « complémentaire » qu'il a suivi (à condition que ce bloc complémentaire est constitué intégralement du fondamental disciplinaire de la licence vers laquelle il se réoriente). La réorientation s'effectuera conformément aux procédures administratives en vigueur. Pour la progression de l'étudiant dans la mention choisie dans le cadre de la réorientation, les règles de validation en vigueur sont les règles générales qui conditionnent le passage à l'année n+1, en l'occurrence à la 2^{ème} année. En d'autres termes, tout ECTS acquis dans le cadre de la validation d'un EC ou d'une UE (voir dispositions 9 et 10) est capitalisable au titre du semestre 1 de l'étudiant. En cas d'acquisition (soit directement, soit par le système de compensation décrit dans les dispositions supra) des 30 ECTS du premier semestre, celui-ci sera validé comme étant le premier semestre de la licence choisie dans le cadre de la réorientation.

Dans toute autre configuration, le transfert des ECTS acquis au cours du premier semestre dans la licence choisie dans le cadre de la réorientation se fera selon les principes d'une Validation d'Acquis Académiques après examen du dossier de l'étudiant par une commission de réorientation. Tout ECTS non transféré devra alors être acquis par l'étudiant dans le cadre des modalités d'organisation du contrôle des connaissances du diplôme retenu pour la réorientation.

Disposition n°13 : Un système de « bonus au diplôme » est proposé par l'établissement. Sur la base d'une offre de formation votée annuellement par les instances (CEVU, CA), et en accord avec l'équipe pédagogique du diplôme ou de l'étape de diplôme, l'étudiant(e) a la possibilité de s'inscrire pédagogiquement dans au maximum deux modules donnant lieu à la délivrance d'une note qui rend compte du niveau de compétences acquises dans ce cadre. Les notes sont délivrées sur une base identique aux dispositions décrites supra pour la validation des EC et des UE à l'exception de la mention ABI qui sera remplacée par la note « 0 ». La note ainsi obtenue est obligatoirement reportée sur le relevé de notes de l'étudiant(e).

Le jury du diplôme ou de l'étape de diplôme pourra accorder des points de jury au titre d'un « bonus au diplôme » à condition que l'étudiant a déjà été admis à l'année sur la base de la moyenne établie pour les 60 ECTS de l'année. Le jury décide du nombre de points de bonification pouvant être accordés au titre de l'enseignement « bonus au diplôme » validé par l'étudiant. Les règles d'attribution des points de jury pour les enseignements « bonus au diplôme » sont approuvées par le conseil de l'UFR responsable de la filière.

LES REGLES DE COMPENSATION, DE CAPITALISATION ET DE PROGRESSION EN MASTER

Disposition n°14 : L'organisation administrative de l'année universitaire est annuelle (inscription en Master 1, inscription en Master 2).

Disposition n°15 : Une Mention de Master est délivrée par l'acquisition de 120 crédits européens, au-delà de 180 crédits obtenus après le baccalauréat. Ces crédits sont validés dans le cadre du suivi d'un **parcours-type** de formation reconnu de la Mention de Master, dans le respect des règles imposées dans la maquette de formation. Un parcours-type de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres. Un semestre correspond à l'acquisition de 30 crédits.

Ces 120 crédits européens sont obtenus par la validation d'Unités d'Enseignement (UE) semestrielles, pouvant rassembler différents éléments constitutifs de formation (EC), proposés sous la forme possible de différentes activités pédagogiques pour un même enseignement.

- La composition des unités d'enseignement

Disposition n°16 : Une unité d'enseignement peut être composée d'un ou de plusieurs éléments constitutifs. L'évaluation des étudiants pourra être organisée au niveau de l'UE, y compris lorsqu'il y a plusieurs éléments constitutifs.

- La détermination du résultat de l'étudiant en première année de Master

Disposition n°17 : Lorsque l'évaluation des étudiants s'opère au niveau de chacun des éléments constitutifs de l'UE, le résultat obtenu à celle-ci est donné par la moyenne pondérée des notes acquises aux éléments constitutifs (compensation intra UE).

Disposition n°18 : Les UE « disciplinaires » (i.e., hors l'ensemble des UE relatives aux stages « professionnels ») d'un même semestre se compensent entre elles compte tenu de leur coefficient de pondération (Compensation intra semestre). Lorsque le coefficient n'est pas précisé, la compensation se fera en se rapportant au nombre d'ECTS des UE considérées. Chaque équipe de formation détermine les modalités de compensation concernant les notes de stages.

Disposition n°19 : Si la moyenne des notes obtenues à un semestre est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré admis à celui-ci.

Sinon l'étudiant est déclaré *non admis*

Disposition n°20 : Si la note moyenne obtenue à une UE est supérieure ou égale à 10, l'étudiant est déclaré *admis* à celle-ci.

Disposition n°21 : En M1, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre

- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 mais que l'étudiant est *admis* au semestre qui comprend cette UE il est déclaré *admis par compensation* à celle-ci.
- Si la note moyenne obtenue à une UE est inférieure à 10 et que l'étudiant est *non admis* au semestre qui comprend cette UE, il est déclaré *non admis* à cette UE.
- Si la compensation « intra UE » ne peut s'effectuer en raison d'une défaillance à l'un de ses EC, l'étudiant est déclaré *défaillant* à cette UE.
Tout résultat « ABI » à un élément pédagogique particulier donne lieu à un résultat général de *Défaillant* au semestre en question
- Si le résultat à une UE ou à un EC est inférieur à 10, et qu'il est déclaré *non admis* en 1^{ère} session, la meilleure des notes obtenue entre la 1^{ère} et la 2^e session (lorsque celle-ci existe et que l'étudiant est venu composer à la deuxième session) sera prise en compte pour le résultat global de l'étudiant et la tenue du jury se déroulant à l'issue de la 2^e session.

Disposition n°22 : Les deux semestres de la première année de Master se compensent.

Disposition n°23 : Si le résultat obtenu à l'année est supérieur ou égal à 10, l'étudiant est déclaré admis. Une mention est alors attribuée selon le résultat obtenu à l'année. Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation,

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

- La détermination du résultat de l'étudiant en deuxième année de Master

Disposition n°24 : L'organisation pédagogique de l'année est semestrielle. Les étudiants bénéficient de deux sessions d'examen. La première session d'examen portant sur le 1^{er} semestre se déroule au terme des enseignements du 1^{er} semestre. La première session d'examen portant sur le 2^e semestre se déroule au terme des enseignements du 2^e semestre. La seconde session, dite de rattrapage, lorsque celle-ci est prévue par les modalités propres aux diplômes, se déroule en une seule fois. L'évaluation porte sur les enseignements dispensés au premier et second semestre de l'année universitaire.

Disposition n°25 : Si des modalités spécifiques (par exemple, dispositions spécifiques aux UE disciplinaires et professionnelles ou de recherche) de capitalisation et de compensations peuvent être adoptées (à l'exception de la règle de non report des notes d'une session sur l'autre commune à tous les masters 2 de Paris Ouest), celles-ci doivent être identiques pour tous les parcours d'une même mention.

Disposition n°26 : En M2, les notes inférieures à la moyenne ne peuvent être reportées d'une session sur une autre

Disposition n°27 : À la condition que les modalités de compensation et de capitalisation mentionnées supra soient respectées l'étudiant(e) est déclaré admis(e). L'étudiant(e) se voit attribuer une mention établie à partir de la moyenne entre les deux semestres du M2.

Le calcul de ce résultat se fait en intégrant l'ensemble des UE qui entrent dans la structuration des parcours de formation,

Passable si : $10 \leq \text{résultat} < 12$

Assez bien si : $12 \leq \text{résultat} < 14$

Bien si : $14 \leq \text{résultat} < 16$

Très bien si : $16 \leq \text{résultat}$

La capitalisation des unités d'enseignement en Master 2

Disposition n°28 : Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant est déclaré *admis* ou *admis par compensation* à celle-ci.

Disposition n°29 : Les éléments constitutifs des unités d'enseignement non acquises sont capitalisables dès lors que l'évaluation des étudiants est organisée au niveau de chaque EC et que la note obtenue à l'EC est supérieure ou égale à 10.

- **Règles relatives aux enseignements de langue vivante étrangère en Master**

Disposition 30 : Le diplôme ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser une langue étrangère, dans les conditions fixées dans la maquette du diplôme.

- **Règles pour la transition entre LMD2 et LMD3**

Disposition n°31 : Tous les étudiants admis en 2013-2014 à la première année de la licence, à la deuxième année de licence, ou à la licence, sont autorisés à s'inscrire dans la même filière, respectivement :

- ↳ Aux semestres 3 et 4 de la licence correspondante dans l'offre LMD3
- ↳ Aux semestres 5 et 6 de la licence correspondante dans l'offre LMD3
- ↳ Aux semestres 1 et 2 de Master si l'accès à ceux-ci n'est pas sélectif.

Disposition n°32 : Tous les étudiants ajournés en 2013-2014 dans un diplôme de L ou de M de l'université Paris Ouest sont autorisés à s'inscrire en 2014-2015 dans la filière qui lui correspond dans la nouvelle offre LMD3 et dans la même année ou étape de ce diplôme dans le respect de la disposition n°11. Une convention pédagogique sera établie par l'UFR, sous le contrôle des responsables de l'équipe de formation concernée, précisant les éléments pédagogiques validés antérieurement et les rattrapages à effectuer en LMD3, conformément aux règles de capitalisation des UE et des EC qui sont en vigueur. Ce document est établi en deux exemplaires, le premier est destiné à l'étudiant, le second est conservé par l'UFR.

S'agissant de la conversion des acquis antérieurs, lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé et capitalisé est *supérieure ou égale à 10*, ce résultat est repris dans la détermination des résultats futurs. Lorsque la note obtenue à un élément pédagogique validé est *inférieure à 10*, ce résultat est neutralisé dans la détermination des résultats futurs par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 (dispense).

Disposition n°33 : En licence, aucun rattrapage supplémentaire ne peut être demandé en 2014-2015 à un étudiant au titre des enseignements nouveaux introduits dans le cadre du LMD3, s'il a été inscrit en 2013-2014 en année n et admis en n+1 en 2014-2015, mais avec des rattrapages à effectuer dans un semestre du niveau n. Le rattrapage imposé portera sur des UE ou sur les EC qui, dans la nouvelle maquette, correspondent à aux UE ou aux EC qui n'ont pas été validées en 2013-2014 ou antérieurement.

Disposition n°34 : Dans l'éventualité où un élément pédagogique faisant partie d'une étape n d'un diplôme dans le schéma LMD2 a été validé par un étudiant, et que ce même élément pédagogique figure à l'étape n+1 dans le schéma LMD3, les crédits attachés à cet élément sont considérés comme définitivement acquis par l'étudiant. Il sera dispensé d'enseignement et d'examen pour cet élément pédagogique. Celui-ci sera neutralisé par l'affectation d'un coefficient de pondération égal à 0 dans la détermination des résultats que l'étudiant obtiendra à l'étape n+1 dans le nouveau schéma LMD3.

Disposition n°35 : Ces modalités de contrôle des connaissances ne s'appliquent pas aux diplômes « DUT ».

Addendum

Dispositions générales relatives aux examens et jurys des diplômes de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Constitution des Jurys et convocations aux examens

Le jury de l'année des L1, L2, L3, de la Licence, de M1, le jury de chaque parcours de l'année M2 et le jury de la Mention de Master est fixé annuellement par décision du Président de l'Université. La composition du jury et la désignation de son Président sont proposées par le Directeur de la composante de rattachement de la formation. **Cette composition doit parvenir à la signature du Président de l'Université avant le 31 décembre de l'année universitaire en cours. Elle doit faire l'objet d'un affichage sur les lieux de l'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.**

Le jury de l'année de L1, L2, L3, du diplôme de la Licence, de M1, **celui de l'année M2 et celui du diplôme de Master est composé de son Président et de 2 à 3 assesseurs.** Les enseignants de la formation peuvent être invités par le jury et venir assister celui-ci, sans voix délibérative.

Un procès-verbal circonstancié de la délibération du jury accompagnera les relevés des décisions concernant les notes et les résultats.

Seul le Président de jury signe (**nom, prénom**) le procès-verbal des résultats. **Tous les membres du jury doivent obligatoirement être présents.** Une feuille d'émargement jointe au procès-verbal des résultats atteste de leur présence.

Dans le cas d'une habilitation partagée, les jurys doivent être constitués en accord avec les différents partenaires. Chaque établissement conjoint est obligatoirement représenté par un membre du jury. Pour les Licences Pro et les M2 Pro, le jury comprend obligatoirement un membre de l'équipe de formation appartenant au monde socio-économique.

Le jury de l'année du diplôme considéré doit se réunir après chaque session et attribuer aux étudiants les crédits européens correspondant à leurs résultats. Ces jurys peuvent être convoqués de manière exceptionnelle par le Président de jury correspondant.

Les jurys statuent souverainement sur les résultats des contrôles des connaissances des éléments constitutifs et des UE du semestre auxquels l'étudiant est inscrit dans le logiciel APOGEE. Les points de jury sont donnés uniquement par les jurys de semestre, d'année ou de diplôme.

Constitution des semestres et organisation des examens

Les années de diplômes de Licences et Masters sont chacune constituées de semestres. En Licence, un semestre correspond à un ensemble de 30 crédits européens (il est recommandé que cette valeur corresponde également aux semestres de Master). Il se déroule, autant que possible, sur une période de six mois consécutifs. L'organisation du semestre peut être différente dans des cas particuliers, notamment pour les stages de M2. Deux semestres peuvent éventuellement se superposer dans le temps.

Les examens terminaux de chaque semestre sont organisés sous forme de sessions, le plus généralement et lorsque la deuxième session est prévue par les modalités propres au diplôme, à raison de deux par année universitaire.

Les composantes de l'université pourront mettre en place des dispositions spécifiques (après présentation et validation par le CFVU) permettant d'identifier au plus près le nombre des étudiants-es présents-es aux examens de la seconde session.

Les examens de première session de chaque semestre peuvent avoir lieu pendant la période des six mois consécutifs du semestre ou à la fin de cette période.

L'intervalle entre deux sessions d'examen doit être d'au moins 15 jours, sauf dispositions pédagogiques particulières votées par les conseils de l'Université.

Publication des résultats et refus de compensation

Les dates de délibération des jurys de semestre et de diplôme doivent être affichées au moins un mois avant les examens. Les dates précises d'affichage des résultats doivent être indiquées aux étudiants au plus tard le jour des examens.

Après délibération du **jury de diplôme considéré**, les résultats, *admis* ou *ajourné*, sont affichés ou publiés sur internet sans que les notes soient mentionnées. Les étudiants obtiennent un relevé individuel de leurs notes auprès des secrétaires pédagogiques, des enseignants ou par voie électronique/informatique.

Pour une UE donnée, l'affichage ou la publication des notes des examens partiels et des contrôles continus est autorisé. Cependant, quel que soit le mode d'évaluation ou le régime d'inscription de l'étudiant, lorsqu'il s'agit du résultat final d'une UE, du résultat de semestre ou de celui d'année, l'affichage doit être : N°CARTE D'ETUDIANT-NOTE.

La communication des copies est de droit pour les étudiants qui en font la demande, après que leur notation ait été publiée (loi N°79-587 du 11-07-79). Les copies doivent être conservées pendant **un an** et peuvent être consultées durant toute cette période à la demande des étudiants. Les étudiants ont **deux mois** après la publication des résultats pour contester ces notes auprès des jurys des diplômes considérés.

Pour le niveau Master, tout étudiant peut refuser la compensation entre les notes des UE d'un semestre ou d'une année. Ce refus de compensation concerne uniquement la première session. Il doit obligatoirement être demandé sous forme d'un courrier manuscrit et signé, adressé sous forme d'un pli recommandé avec A/R au Président de jury de M1 ou à celui de parcours de M2. L'étudiant dispose d'un délai d'une semaine après l'affichage des résultats pour refuser la compensation.

Également, pour le niveau Master, tout étudiant peut refuser une note d'une UE d'un semestre même s'il a la moyenne à toutes les UE de ce semestre. Le refus d'une note entraîne l'annulation définitive de cette note. Il doit obligatoirement être demandé, dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un courrier manuscrit et signé, adressé au Président de jury.

Ces demandes (refus de compensation, refus de note) ne pourront pas faire l'objet de rétractations ultérieures.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme doit être fournie **trois semaines au plus tard** après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. Il est impératif que la délivrance du diplôme définitif intervienne dans un délai **inférieur à six mois**.

Seule la délibération de jury est créatrice de droit (et donc contestable). Une erreur lors de l'affichage ou de la notification des résultats aux candidats peut donc être rectifiée dans un délai de deux mois, tout en ouvrant droit à réparation des préjudices qu'elle a pu causer.

Validation des parcours de formation pour la délivrance du diplôme intermédiaire de DEUG.

Article 1

Le diplôme intermédiaire de DEUG est obtenu par validation de L1 d'une part et de L2 d'autre part. Il n'y a pas de compensation entre les moyennes de L1 et L2. La progression et l'obtention des années de L1 et de L2 devront être réalisées dans une période de 3 années universitaires successives au maximum.

Article 2

La délivrance du diplôme de DEUG ne se fait pas de manière automatique mais est éditée uniquement sur demande expresse formulée par l'étudiant(e) auprès des services de la scolarité de l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Article 3

Les règles de capitalisation des UE et de compensation annuelle sont identiques à celles de l'année de L1 et L2 de la mention de Licence correspondante.

Article 4

Le DEUG est délivré à partir d'une de la moyenne générale pondérée (MGP) ≥ 10 , avec la mention, passable, assez-bien, bien ou très bien en fonction MGP des notes des différentes UE, selon la table de référence suivante :

- mention passable	:	$10/20 \leq \text{MGP} < 12/20$
- mention assez-bien	:	$12/20 \leq \text{MGP} < 14/20$
- mention bien	:	$14/20 \leq \text{MGP} < 16/20$

- mention très bien : $16/20 \leq \text{MGP}$

Validation des parcours de formation pour la délivrance du diplôme intermédiaire de Maîtrise.

Article 1

L'obtention du diplôme de Maîtrise, telle qu'elle est prévue dans la maquette de la Mention de Master, correspond à la validation de 60 premiers crédits de la structure des enseignements. La Maîtrise porte le nom de la Mention de Master correspondante.

Article 2

La délivrance du diplôme de Maîtrise ne se fait pas de manière automatique mais est éditée uniquement sur demande expresse formulée par l'étudiant(e) auprès des services de la scolarité de l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense.

Article 3

Les règles de capitalisation des UE et de compensation annuelle sont identiques à celles du M1 de la mention de Master correspondante.

Article 4

La Maîtrise est délivrée à partir d'une de la moyenne générale pondérée (MGP) ≥ 10 , avec la mention, passable, assez-bien, bien ou très bien en fonction MGP des notes des différentes UE, selon la table de référence suivante :

- mention passable	:	$10/20 \leq \text{MGP} < 12/20$
- mention assez-bien	:	$12/20 \leq \text{MGP} < 14/20$
- mention bien	:	$14/20 \leq \text{MGP} < 16/20$
- mention très bien	:	$16/20 \leq \text{MGP}$

Annexe 4 : Adresses et liens internet utiles



Bibliothèque universitaire : 2, allée de l'Université, BP 105, 92001 Nanterre

Bibliothèque de l'UFR : 1^{er} étage du bâtiment G, Sophie DA SILVA, bureaux 111–113, 01 40 97 78 67 ou 01 40 97 78 68



Site de l'université Paris Ouest : <http://www.u-paris10.fr/>

Site de l'UFR SEGMI : <http://ufr-segmi.u-paris10.fr/>

Informations sur les EC transversaux : <http://moduleslmd3.u-paris10.fr>



Site d'inscriptions (Sesame) : <http://sesame.u-paris10.fr>

Site des emplois du temps : <http://planning.u-paris10.fr>

Site de communication des résultats : <https://ent.u-paris10.fr/> [espace *Ma scolarité*]



Site des services numériques de l'université (wifi) :

<http://servicesenligne.u-paris10.fr> ou

<http://cri.u-paris10.fr>

C2I et les compléments de cours en ligne : <http://coursenligne.uparis10.fr>



Service de la Formation Continue :

bâtiment M – accueil.sfc@u-paris10.fr



SUIO - Service Universitaire d'Information et d'Orientation

bâtiment E, salles E 14 et E 19, 01 40 97 75 34

Pour une convention de stage : <http://stages.u-paris10.fr>



Service des Affaires culturelles : bâtiment L, bureau R 28



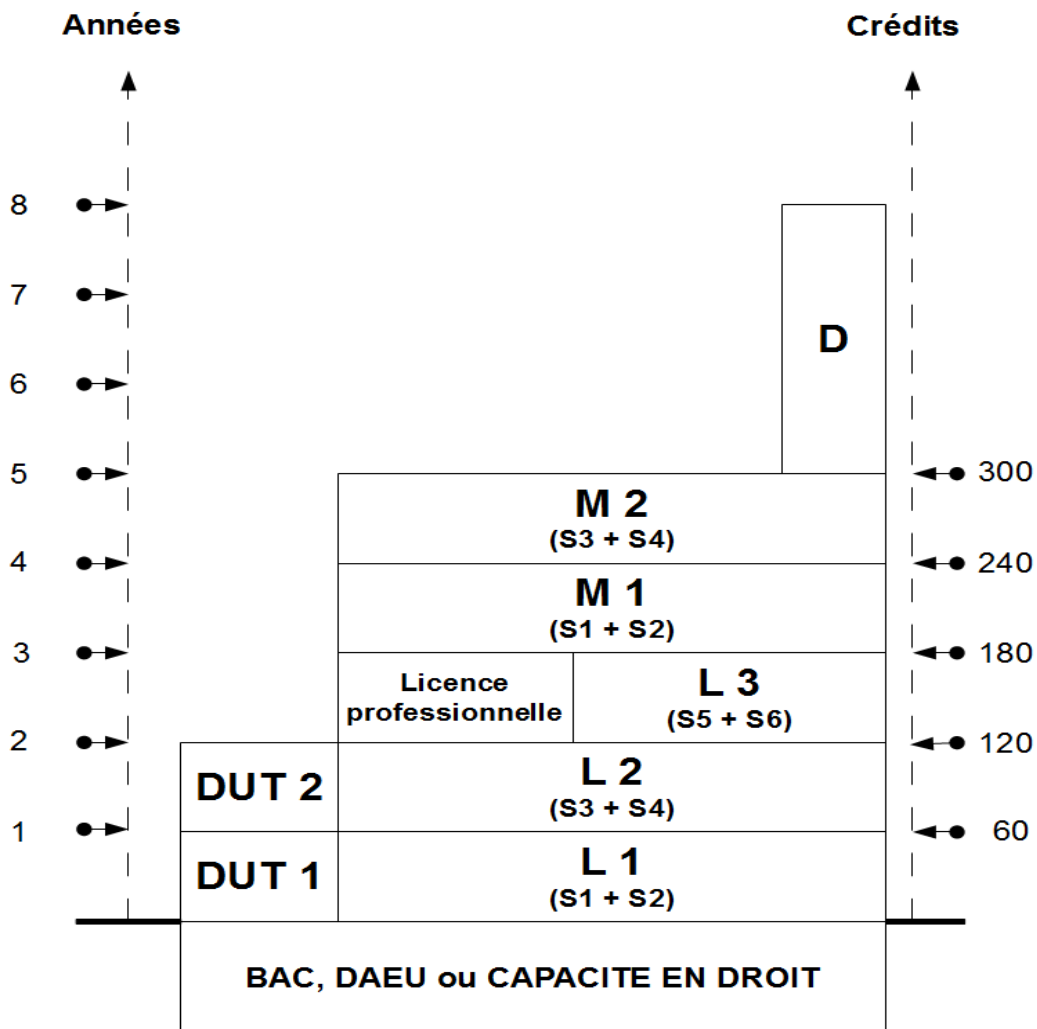
Service des Bourses : bâtiment A, 1^{er} étage.

Service Handicaps et accessibilité : bâtiment DD, bureau R. 05

Service médical : rez-de-chaussée du bâtiment E, 01 40 97 75 33

Assistants sociaux : rez-de-chaussée du bâtiment C, salle C 20

Annexe 5 : Schéma simplifié des études



Annexe 6 : Plan du Campus

